Nations Unies
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
TRENTE-SEPTIÈME SESSION
Documents officiels

47e SÉANCE PLÉNIÈRE
Mercredi 27 octobre 1982, à 15 h 30
NEW YORK

Président : M. Imre HOLLAI (Hongrie).

POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation au Kampuchea : rapport du Secrétaire général *(suite)*

1. M. NAWAZ (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Dans la déclaration qu'il a faite hier [*44e séance*], ainsi que dans sa déclaration antérieure devant l'Assemblée générale [*11e séance*], le prince Norodom Sihanouk, président du Kampuchea démocratique, nous a fait entrevoir une vision de paix inspirée, bien que réaliste, pour la terre tourmentée du Kampuchea et pour tous les Etats voisins. Il a parlé de la longue période de paix et de tranquillité dont a joui le Kampuchea il y a plus d'une décennie et des liens étroits d'amitié et de coopération qu'entretenait le Kampuchea avec tous ses voisins, y compris le Viet Nam. Par sa déclaration, il a adressé un message de paix sincère et convaincant au Gouvernement vietnamien, message qui, je l'espère, trouvera une réciproque.

2. La tragédie du Kampuchea n'a pas de parallèle dans l'histoire récente. Le régime despotique de Pol Pot, qui terrorisait la population du Kampuchea, a été suivi par une invasion étrangère qui continue à ravager le pays et à causer des souffrances et des humiliations à sa population. De même que le monde n'a pas approuvé le génocide commis par le régime de Pol Pot, il ne peut non plus maintenant accepter qu'une puissance étrangère invoque la question des droits de l'homme pour envoyer ses forces au Kampuchea.

3. Si l'intervention militaire devait se justifier sous le prétexte de considérations humanitaires, le chaos et l'anarchie affligeraient bientôt la scène internationale et la sécurité d'Etats plus faibles et plus petits serait à la merci de leurs voisins puissants. Le Viet Nam a donc été coupable de la violation d'un principe sacro-saint du droit international, violation qui lui a mérité à juste titre la condamnation ferme et sans équivoque des Nations Unies.

4. L'intervention vietnamienne n'a servi qu'à aggraver les souffrances au Kampuchea. Des centaines de milliers de Kampuchéens ont péri et un nombre égal s'est vu forcé de quitter sa patrie pour rechercher sécurité et refuge en Thaïlande et dans d'autres pays voisins. Continuer à se bercer de l'illusion que la situation au Kampuchea s'améliorerait sous le régime de Phnom Penh, qui est appuyé par des troupes étrangères, ne pourrait que prolonger les souffrances du peuple kampuchéen, le priver de ses droits nationaux et perpétuer la situation d'insécurité et de méfiance qui règne dans la région.

5. La responsabilité des Nations Unies à l'égard du Kampuchea est double : elle est politique et humanitaire.

6. Un schéma de règlement politique de la crise du Kampuchea a été esquissé dans les résolutions de l'Assemblée générale et en particulier dans la Déclaration adoptée lors de l'importante Conférence internationale sur le Kampuchea[1], qui a eu lieu à New York du 13 au 17 juillet 1981. Cette déclaration a été approuvée dans la résolution 36/5 de l'Assemblée générale.

7. Les éléments essentiels d'un règlement politique d'ensemble envisagé dans la Déclaration et les résolutions sont les suivants : premièrement, le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea et l'adoption de mesures visant à organiser des élections sous la supervision des Nations Unies pour permettre au peuple kampuchéen d'élire librement un gouvernement de son choix; deuxièmement, des garanties de sécurité données à tous les Etats de la région pour répondre à leurs soucis légitimes de voir respecter l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Kampuchea, ainsi que son statut de pays neutre et non aligné.

8. En conséquence, l'intiative prise sous les auspices des Nations Unies vise le besoin immédiat de résoudre le problème kampuchéen et, en même temps, cherche à répondre aux aspirations de tous les peuples de la région à un avenir pacifique et prospère.

9. Depuis la tenue de la Conférence internationale sur le Kampuchea, un début prometteur a été l'établissement d'un Gouvernement de coalition sous la présidence du prince Norodom Sihanouk. Ce fait nouveau marque le retour sur la scène des forces de modération et de tolérance qui, seules, seraient capables de mettre fin à ce sombre chapitre de l'histoire du Kampuchea et à l'agonie de ce pays.

10. Si le Viet Nam souhaite vraiment que la sécurité, la paix et la neutralité règnent en Asie du Sud-Est, il faut qu'il reconnaisse que cet objectif ne pourra être réalisé à l'ombre de sa présence militaire au Kampuchea. Un Kampuchea neutre et libre est une condition indispensable si l'on veut voir la région se transformer en zone de paix, de liberté et de neutralité. Le Viet Nam doit revenir sur sa décision fatale d'intervenir au Kampuchea. Cette intervention militaire n'a pu que détruire les chances de voir s'ouvrir l'ère de paix que semblait avoir rapproché la lutte triomphante d'une génération héroïque de Vietnamiens contre l'impérialisme et le colonialisme.

11. La volonté du Viet Nam d'accepter l'initiative des Nations Unies et de rechercher un règlement politique en coopération avec les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [*ANASE*]

non seulement contribuerait à ramener la paix en Asie du Sud-Est, mais aurait aussi un effet salutaire sur une situation internationale qui se détériore et est en proie à des tensions et des conflits croissants.

12. En ce qui concerne l'aspect humanitaire de la crise du Kampuchea, nous tenons à rendre hommage aux Nations Unies et aux autres institutions internationales pour les efforts qu'elles ont faits afin d'alléger les souffrances des réfugiés kampuchéens. En tant que pays qui offre un abri à quelque 3 millions de réfugiés afghans, ce qui crée pour lui un très lourd fardeau, le Pakistan peut comprendre la gravité et l'ampleur des responsabilités qui incombent maintenant au Gouvernement thaïlandais qui se voit obligé de prendre soin de centaines de milliers de réfugiés kampuchéens qui ont cherché asile dans ce pays.

13. Avant de terminer, je voudrais commenter brièvement le projet de résolution A/37/L.1/Rev.1, qui a été présenté hier [*44e séance*] par le général Carlos Romulo, ministre des affaires étrangères des Philippines. Ce projet de résolution réaffirme les principes irréfutables qui doivent être à la base d'un règlement politique et qui avaient été énoncés dans les résolutions adoptées antérieurement par l'Assemblée générale et par la Conférence internationale sur le Kampuchea. Nous sommes certains que l'Assemblée générale, comme à de précédentes occasions, appuiera ce projet de résolution et prouvera ainsi sa profonde préoccupation devant la tragédie qui se déroule encore au Kampuchea et sa volonté d'y mettre fin.

14. M. SHERMAN (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Pour la quatrième année consécutive, l'Assemblée générale examine la question de l'occupation militaire du Kampuchea par son voisin, le Viet Nam. C'est une situation qui prive le peuple du Kampuchea de son droit à l'autodétermination. L'action menée par le Viet Nam contre le Kampuchea est une violation grave de la Charte des Nations Unies. Son agression au Kampuchea représente également une menace pour ses autres voisins en Asie du Sud-Est. Le Viet Nam s'obstine à bafouer les résolutions des trois dernières sessions de l'Assemblée générale ainsi que la Déclaration de la Conférence internationale sur le Kampuchea, qui s'est réunie sous la direction de l'ANASE et qui a eu lieu sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. En effet, il n'est pas exagéré de dire que l'agression vietnamienne contre un voisin plus petit et plus faible, si l'on n'y prend pas garde en ce moment d'anarchie internationale menaçante, met en danger la sécurité des Etats plus faibles du monde entier.

15. A Phnom Penh, un dictateur kampuchéen a pris le pouvoir et ne le conserve que grâce à la présence dans l'ensemble du pays de quelque 180 000 soldats de la République socialiste du Viet Nam. Le Viet Nam, à son tour, dépend au premier chef du matériel que lui envoie l'Union soviétique et des services que lui fournissent quelque 10 000 conseillers militaires soviétiques au Viet Nam pour maintenir son occupation militaire du Kampuchea.

16. Le régime mis en place par l'armée vietnamienne à Phnom Penh prive ses habitants de leurs libertés fondamentales d'expression, de presse et d'association. Les élections libres sont un phénomène inconnu sous le régime du dirigeant prête-nom Heng Samrin. Les adversaires déclarés du régime et les autres tout simplement soupçonnés de dissidence ont été emprisonnés ou ont disparu. Ce régime limite rigoureusement la liberté des Kampuchéens dans le développement économique, social et culturel de leurs familles, de leurs villes et villages et de leur nation.

17. En tant que régime d'occupation étrangère, ce qu'on appelle la République populaire du Kampuchea détruit l'intégrité culturelle et nationale du Kampuchea et favorise l'élaboration d'un système de domination coloniale vietnamienne. Plusieurs anciens fonctionnaires de haut rang du régime de Heng Samrin ont abandonné leurs privilèges et ont risqué leur vie même pour se réfugier le long de la frontière thaïlandaise. On entend dire à Hanoi que le Kampuchea occupé est en fait un Kampuchea "libéré", et il est vrai que les armées de Hanoi ont chassé les Khmers rouges de Phnom Penh. N'oublions pas que Hanoi, avec ses alliés de Moscou et d'ailleurs, a soutenu, par son appui matériel et son enthousiasme, l'arrivée au pouvoir des Khmers rouges. Hanoi a formé les cadres des Khmers rouges avant la prise de Phnom Penh en 1975, et Hanoi a soutenu le régime des Khmers rouges dans son programme d'assassinats en masse et de nihilisme jusqu'à ce que ce régime devienne, dans la perspective hégémoniste de Hanoi, trop indépendant.

18. Si les Vietnamiens au Kampuchea sont de véritables libérateurs, alors quelle est la raison d'être de ces quelque 180 000 troupes vietnamiennes qui sont nécessaires pour empêcher le peuple kampuchéen de renverser le régime ? Nous devons demander pourquoi les autorités vietnamiennes d'occupation ne permettent pas le rapatriement, en toute sécurité, en toute légitimité et dans l'ordre, de ces paysans kampuchéens qui sont actuellement exilés en Thaïlande et qui sont prêts à courir le risque de rentrer dans leurs fermes. Nous devons demander également pourquoi les forces d'occupation vietnamiennes continuent de bombarder intensément des camps civils de nationalistes khmers près de la frontière thaïlandaise. Nous devons demander pourquoi les Vietnamiens, suivant l'exemple de leurs patrons soviétiques en Afghanistan, emploient des armes chimiques contre les combattants khmers de la liberté.

19. Nous avons souligné les épreuves et les injustices infligées au peuple kampuchéen par l'invasion vietnamienne ainsi que la menace que cette agression fait peser sur les autres Etats de la région. Il serait juste de tenir compte également des épreuves causées par l'occupation vietnamienne du Kampuchea aux Vietnamiens eux-mêmes. Le Viet Nam, qui est l'une des 20 nations les plus pauvres du monde, a la troisième plus grande armée permanente du monde. Ce ne sont pas seulement les recrues de l'armée vietnamienne qui paient la rançon de cette politique d'agression militaire, ce sont également les paysans et les travailleurs du Viet Nam lourdement imposés ainsi que les mères et les enfants qui sont ressortissants de ce malheureux pays privé de liberté.

20. Alors que les Kampuchéens vivant actuellement sous un régime de dictature imposé par les Vietnamiens souffrent d'un manque de liberté pour se livrer à leurs activités personnelles, sociales et économiques selon leurs possibilités, certains Kampuchéens sont partis et échappent au contrôle de Heng Samrin et des Vietnamiens simplement pour pouvoir jouir d'une

plus grande liberté et satisfaire leurs aspirations. Le peuple et le Gouvernement du Royaume de Thaïlande, au prix de lourds sacrifices économiques et sociaux, ont accueilli temporairement des centaines de milliers de réfugiés kampuchéens qui fuyaient l'oppression et la famine provoquées par des politiques totalitaires. La Thaïlande a droit à notre profonde reconnaissance. En outre, le système des Nations Unies soutenu par des peuples libres généreux et civilisés et par leurs gouvernements, a droit également à notre reconnaissance. Il a aidé généreusement les Kampuchéens qui ont dû s'enfuir de chez eux pour retrouver la liberté et la dignité.

21. Nous exprimons des remerciements tout particuliers à M. Poul Hartling, haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, pour les travaux indispensables et remarquables que son bureau et lui-même ont accomplis en assurant la protection et la subsistance des réfugiés en Thaïlande et en aidant à la réinstallation de nombreux Kampuchéens dans des pays tiers. Le Secrétaire général et son représentant spécial chargé de la coordination des opérations humanitaires au Kampuchea, sir Robert Jackson, méritent tous nos éloges pour la mission conjointe et complexe qu'ils ont mise sur pied pour aider, sur le plan international, les Kampuchéens désespérément affamés et dans le besoin qui se trouvent en Thaïlande, à la frontière et à l'intérieur du Kampuchea lui-même.

22. Une assistance généreuse des gouvernements libres du monde et des institutions bénévoles a déjà contribué à remédier à la famine au Kampuchea. Les Kampuchéens qui se sont réfugiés en Thaïlande et le long de la frontière auront cependant besoin de l'aide internationale pendant quelque temps, et il est indispensable pour le bien-être de ces réfugiés et de ces personnes déplacées que le Secrétaire général continue à coordonner cette assistance et que les gouvernements continuent à contribuer à cet effort.

23. Nous sommes saisis d'un projet de résolution qui nous propose le cadre d'un règlement d'ensemble de la situation politique qui a infligé tant de souffrances au peuple kampuchéen. Le projet de résolution, proposé par les membres de l'ANASE et par 44 Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, réaffirme les déclarations faites au cours des trois dernières sessions de l'Assemblée. Les éléments essentiels de cette proposition des nations de l'ANASE en vue d'un règlement au Kampuchea sont simples : premièrement, le retrait de toutes les troupes étrangères et, deuxièmement, l'assurance que le peuple kampuchéen sera à même de choisir librement son gouvernement.

24. Nous avons déjà dit par le passé que nous soutenions fermement la politique proposée par les membres de l'ANASE et nous nous faisons un plaisir de le redire aujourd'hui. Le projet de résolution réaffirme non seulement ces principes, qui sont essentiels pour la paix où que ce soit, mais également le cadre d'un règlement juste mis au point l'an dernier à New York, lors de la Conférence internationale sur le Kampuchea. Si elles étaient suivies en toute bonne foi par les parties concernées, les recommandations de la Conférence permettraient d'assurer le retrait supervisé de toutes les forces étrangères, d'obtenir des garanties de la part des autorités publiques, de respecter les droits fondamentaux de l'homme à l'égard du peuple kampuchéen, d'organiser des élections libres afin que le peuple kampuchéen puisse choisir un véritable gouvernement kampuchéen et de garantir le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de la neutralité de la nation kampuchéenne. Les Nations Unies s'engageraient solennellement à garantir l'équité, le caractère public et honnête de chacun de ces processus.

25. La Conférence internationale sur le Kampuchea prévoit un mécanisme équitable et honorable de retrait des Vietnamiens du Kampuchea. Par opposition, le Viet Nam a fait une contre-proposition demandant la convocation d'une conférence de paix régionale méconnaissant purement et simplement la plus grande violation de la paix dans la région : l'occupation du Kampuchea par le Viet Nam. Le Viet Nam prétend qu'il a retiré une certaine partie de ses troupes, mais tout concourt à prouver le contraire. Le Viet Nam n'a pas réduit l'effectif de ses troupes au Kampuchea mais il a simplement échangé des unités et en fin de compte renforcé son armée d'occupation. Avec les autres participants à la Conférence, nous réitérons notre appel au Viet Nam pour qu'il renonce à cette attitude stérile de refus de coopérer et qu'il s'associe en toute bonne foi à la reprise de la Conférence internationale sur le Kampuchea.

26. Ma délégation est heureuse de voir à l'Assemblée Son Altesse Royale le prince Norodom Sihanouk et M. Son Sann, représentants du peuple kampuchéen, qui luttent pour le rétablissement dans leur pays de l'indépendance nationale, de la liberté individuelle, du processus démocratique et du règne du droit. Leur participation dans la coalition du Kampuchea démocratique nous permet d'espérer que les mouvements populaires, démocratiques et nationalistes du Kampuchea donneront aux Khmers un autre choix que la sinistre alternative entre les Khmers rouges et le Kampuchea dominé par le Viet Nam.

27. Le prince Norodom Sihanouk a exprimé son amour de la paix et sa volonté de compréhension, partagés par les peuples civilisés du monde entier, lorsqu'il a déclaré à l'Assemblée :

> "Je n'éprouve aucune haine à l'encontre du Viet Nam. Je n'ai jamais cessé de considérer que la situation géographique de nos deux pays fait d'eux des voisins jusqu'à la fin des siècles et qu'ils sont, de ce fait, condamnés à se comprendre et à s'entendre. Cette entente, pourtant, ne peut s'établir qu'entre égaux — et non entre valet et maître." [*11e séance, par. 16.*]

28. Comme l'a dit clairement le prince Norodom Sihanouk et ainsi que l'ont affirmé les dirigeants de l'ANASE, le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui ne menace nullement l'indépendance et la sécurité du Viet Nam, du Laos, de l'Union soviétique ou de toute autre nation intéressée sur le plan régional ou mondial à la situation au Kampuchea. Au contraire, le rétablissement du respect de l'inviolabilité des frontières internationales en Asie du Sud-Est et des droits fondamentaux de l'homme pour le peuple kampuchéen accroîtra la paix, la stabilité et le bien-être de cette région vitale et tourmentée et, au-delà de celle-ci, de toutes les régions en proie à des conflits armés entre Etats.

29. A la présente session, nous avons été nombreux à appeler l'attention sur le fait que les Nations Unies

n'ont pas pu traiter l'agression internationale de manière décisive et efficace. L'agression répond à un système, hélas, bien connu de tous : l'agresseur agit vite, il maîtrise son adversaire plus faible, puis il met la communauté internationale au défi d'agir. L'agresseur espère nous mettre en face d'un fait accompli. Avec le temps, il pense que notre préoccupation envers le sort de ses victimes diminuera, que notre opposition à cette situation irréversible faiblira. Enfin, l'agresseur s'attend que nous revenions tous à nos occupations habituelles.

30. Si l'Assemblée générale souhaite véritablement renforcer les efforts de maintien de la paix des Nations Unies, je ne vois pas où elle pourrait mieux commencer qu'au Kampuchea. Depuis trois ans, l'Assemblée générale s'est fermement opposée à l'agression du Viet Nam; elle a soutenu les efforts constructifs de l'ANASE et a insisté pour que le Viet Nam se retire complètement du Kampuchea occupé. Cette année, nous avons l'occasion, dans ce projet de résolution sur la situation au Kampuchea, de renouveler notre engagement de défendre l'indépendance et la liberté du Kampuchea ainsi que les principes de la Charte des Nations Unies, qui protègent tous les Membres de l'Organisation contre l'agression et le monde contre l'anarchie. Mon gouvernement demande à tous les Etats Membres de l'ONU qui souhaitent sincèrement le renforcement de notre institution de se joindre à nous pour appuyer ce projet de résolution.

31. M. ALATAS (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : La région de l'Asie du Sud-Est ne connaît guère de paix depuis plus d'une génération. Lorsque la longue guerre destructrice du Viet Nam s'est terminée au milieu des années 70, nous espérions qu'une nouvelle ère de paix et de tranquillité s'ouvrirait et que toutes les nations de l'Asie du Sud-Est pourraient alors consacrer leurs énergies et leurs talents à la tâche pressante du développement national. Nous pouvions espérer aussi un remaniement dans leurs relations mutuelles, sur la base des 10 principes qui nous étaient si chers, adoptés à la Conférence des pays d'Afrique et d'Asie, tenue à Bandoung en avril 1955, et sur ceux de la Charte des Nations Unies. L'Indonésie, comme toutes les autres nations de la région, s'était félicitée de l'avènement de la paix en Indochine, y voyant non seulement la fin de l'effusion de sang mais également un commencement nécessaire, si l'on voulait voir se matérialiser dans cette région du monde une paix durable et un progrès stable. Mon gouvernement espérait sincèrement que tous les pays de l'Asie du Sud-Est pourraient s'unir dans l'édification d'une région stable, dans une atmosphère pacifique, libre de toute ingérence étrangère, à l'écart des rivalités entre grandes puissances, de manière à permettre à leurs peuples de progresser ensemble dans la liberté et la dignité.

32. C'est dans cet esprit que l'ANASE, groupe sous-régional dynamique, cherchant à accélérer la croissance économique, le progrès social et le développement culturel non seulement pour ses membres mais aussi pour les autres Etats de la région, a tendu la main de l'amitié et de la coopération aux Etats d'Indochine. Nous avons été heureux de constater que le désir des trois pays de l'Indochine était réciproque. Ainsi, l'atmosphère qui a régné dans notre région jusqu'en 1978 a été marquée par un renouvellement d'espérance et par le sentiment qu'une nouvelle occasion se présentait que nous n'avions jamais eue au cours des trois dernières décennies.

33. Hélas, nos espoirs et nos efforts en vue de mettre au point un nouveau système de relations, une nouvelle structure de stabilité et de concorde dans l'Asie du Sud-Est ont été anéantis par les événements ultérieurs au Kampuchea, qui ont plongé une fois de plus la région dans un nouveau cercle vicieux de conflits et de luttes et nous ont menacés d'une nouvelle polarisation de forces. Le conflit a fait un grand nombre de victimes et a causé des souffrances indicibles au peuple kampuchéen, et des centaines de milliers d'hommes ont dû fuir leur patrie à destination de pays voisins. Ce conflit a aussi eu pour conséquence une nouvelle rivalité intensifiée entre les grandes puissances dans la région et a porté un coup grave à nos espoirs de paix, de vraie liberté et de véritable non-alignement dans la région de l'Asie du Sud-Est.

34. Conscients de ces ramifications plus vastes, au-delà de l'intervention armée étrangère inacceptable dans les affaires intérieures d'un Etat voisin souverain et non aligné, les membres de l'ANASE ont décidé de demander aux Nations Unies d'intervenir dans la situation au Kampuchea. Nous espérions alors, comme nous l'espérons toujours, qu'en portant cette question à l'attention de la communauté mondiale on pourrait arriver à une solution rapide, globale et juste du conflit et recréer ainsi les conditions nécessaires à la paix et à la stabilité dans la région.

35. C'est pourquoi ma délégation regrette vivement que, après trois ans de délibérations et d'efforts sérieux de la part de la communauté internationale et des Etats membres de l'ANASE, la situation au Kampuchea n'ait pas changé substantiellement et qu'aucun progrès constructif n'ait été enregistré dans la voie d'un règlement politique global du problème.

36. Les forces étrangères sont encore au Kampuchea, malgré des appels répétés de l'Assemblée générale leur demandant de se retirer complètement, l'appel le plus récent de ce genre étant contenu dans la résolution 36/5 de l'année dernière. Le droit du peuple kampuchéen à décider de sa propre destinée ne lui a pas encore été rendu non plus.

37. La Conférence internationale sur le Kampuchea, qui s'est tenue en 1981, s'est penchée sur toutes les causes et ramifications du conflit et a adopté une déclaration et une résolution[1]. Nous sommes convaincus que les résultats de la Conférence constituent pour le Kampuchea un cadre équilibré et équitable de transition d'une arène de conflits et de guerres à une terre de paix et de tranquillité, compte tenu des intérêts et des préoccupations légitimes de toutes les parties intéressées. Le Comité spécial, qui a été créé pour aider la Conférence et orienter la recherche d'un règlement politique d'ensemble, a depuis lors conduit toute une série de missions vers plusieurs pays dans l'exercice de son mandat.

38. Ma délégation saisit cette occasion pour exprimer sa sincère reconnaissance au Président de la Conférence internationale sur le Kampuchea, M. Willibald Pahr, ministre des affaires étrangères de l'Autriche, qui n'a pas ménagé ses efforts pour assurer la mise en œuvre des décisions de la Conférence; au Président du Comité spécial, M. Massamba Sarré,

du Sénégal, pour ses efforts constructifs; de même qu'au Secrétaire général et à son représentant spécial pour les affaires humanitaires en Asie du Sud-Est, M. Rafeeuddin Ahmed, pour leur dévouement inlassable à la cause de la paix dans la région.

39. Si les décisions et les résolutions de l'Assemblée générale et de la Conférence internationale sur le Kampuchea avaient été appliquées, il est certain que la tension aurait diminué dans la région et qu'un Kampuchea pacifique et non aligné aurait commencé à surgir, capable de prendre la place et de jouer le rôle qui lui reviennent parmi les nations de l'Asie du Sud-Est.

40. C'est pourquoi nous sommes déçus de constater qu'on n'a pas fait de progrès réels. Cependant, nous trouvons encourageante la formation récente du Gouvernement de coalition, regroupant toutes les forces nationalistes sous la direction du prince Norodom Sihanouk. Le prince Norodom Sihanouk, père fondateur du mouvement non aligné, jouit manifestement du respect et de l'admiration de tous pour son attachement inconditionnel à la promotion des principes du mouvement. Il est certain que cette coalition élargie a suscité des réactions de la part du peuple kampuchéen, car elle reflète manifestement les aspirations les plus profondes de ce peuple. Bien plus, c'est une manifestation concrète de la volonté politique et de la détermination du peuple kampuchéen qui veut recouvrer son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale en prenant pour cadre les décisions de la Conférence internationale sur le Kampuchea. La création du Gouvernement de coalition nous a redonné l'espoir qu'une solution négociée et mutuellement acceptable pouvait être trouvée, laquelle ne manquerait pas, à notre avis, de favoriser le processus de réconciliation nationale.

41. Le grand nombre de réfugiés qui ont dû s'enfuir de leur pays d'origine pour chercher refuge dans les pays voisins, et en particulier en Thaïlande, est un autre des aspects gravement préoccupants des troubles que connaît la région. Comme le ministre des affaires étrangères de la Thaïlande, M. Savetsila, le disait le 29 septembre 1982 devant l'Assemblée [*10e séance*], il y a encore plus de 150 000 réfugiés dans les centres d'accueil thaïlandais et près de 100 000 villageois thaïlandais ont été déplacés. C'est assurément un lourd fardeau pour le Gouvernement et le peuple de Thaïlande et la communauté internationale a sa part de responsabilité à cet égard. Un tel afflux de réfugiés et la possibilité d'une nouvelle vague de réfugiés et de personnes déplacées appellent notre attention sur le grave problème humanitaire qui doit être réglé, lui aussi, dans le cadre d'une solution d'ensemble.

42. Mon gouvernement reste résolument attaché à sa politique visant à contribuer à la recherche d'une solution pacifique conformément aux dispositions énoncées par les résolutions de l'Organisation des Nations Unies aussi bien que par la Déclaration et la résolution adoptées par la Conférence internationale sur le Kampuchea. Nous sommes fermement convaincus qu'une solution politique d'ensemble ne sera trouvée que dans le cadre de ces résolutions et des principes énoncés par la Conférence. Nous croyons, en outre, qu'une solution pacifique et durable ne sera trouvée que par des négociations soutenues entre les parties intéressées. Aussi souhaitons-nous que toutes les parties au conflit qui ne l'ont pas encore fait s'associent bientôt à ces efforts.

43. Nous adressons un appel tout particulier au Viet Nam — avec lequel l'Indonésie a, de tout temps, entretenu des relations d'amitié et de coopération et qui, nous le savons, partage notre conviction qu'une solution politique d'ensemble est impossible sans la coopération de certaines grandes puissances extérieures à la région — pour qu'il participe aux efforts futurs de la Conférence afin qu'une solution pacifique, juste et durable puisse être trouvée. Comme le Secrétaire général l'indique clairement, les problèmes de la région ne peuvent pas être réglés en recourant à la force. Nous n'avons pas le choix. Il faut, par un dialogue constructif et soutenu au sein de la Conférence internationale sur le Kampuchea, trouver un règlement négocié.

44. C'est vers cet objectif que tend le projet de résolution A/37/L.1/Rev.1, dont l'Assemblée est saisie et qui sera pour nous l'occasion d'amorcer la transformation de la région de l'Asie du Sud-Est en une région où l'on coopère à l'intérêt mutuel et une zone de paix, de liberté et de neutralité. Adopter ce projet de résolution serait également affirmer notre engagement commun à régler, dans le cadre des Nations Unies, les problèmes de paix et de sécurité internationales.

45. M. TSVETKOV (Bulgarie) : La délégation de la République populaire de Bulgarie voudrait, une fois de plus, exprimer son désaccord de principe en ce qui concerne l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de la prétendue question de la situation au Kampuchea.

46. A la suite des manœuvres des forces impérialistes et hégémonistes, l'Organisation des Nations Unies est une nouvelle fois entraînée dans une discussion stérile qui, de surcroît, est engagée sans l'accord ni la participation du seul représentant authentique et légitime de la République populaire du Kampuchea et contre la volonté du seul maître de ce pays, le peuple kampuchéen.

47. La situation paradoxale dans laquelle continue de se trouver l'Organisation mondiale à cet égard est, évidemment, contraire aux buts et aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et ne saurait être qualifiée autrement que d'une ingérence ouverte dans les affaires intérieures de la République populaire du Kampuchea et, en fin de compte, d'un abus du prestige et de l'autorité de l'Organisation.

48. La République populaire de Bulgarie exprime sa préoccupation du fait que la discussion de cette question, loin d'apporter quoi que ce soit, n'est que préjudiciable et ne fait qu'aggraver la tension dans cette partie du monde. La question qui devait être résolue depuis longtemps, c'est la question de reconnaître les transformations historiques dans la République populaire du Kampuchea, de reconnaître aussi son gouvernement légitime et lui attribuer la place qui lui revient au sein de l'ONU et de mettre un terme à l'ingérence impérialiste et hégémoniste dans les affaires intérieures des pays de la region.

49. En effet, l'analyse objective des faits démontre que l'importance et l'irréversibilité des transformations

qui ont été opérées dans la vie du peuple kampuchéen sont plus qu'évidentes. Ces transformations ont été réalisées à la suite d'une longue lutte contre l'impérialisme des Etats-Unis et l'hégémonisme chinois. Le peuple kampuchéen, après avoir rejeté avec l'aide de ses amis le joug sanglant, s'engage fermement sur la voie du progrès social. Pour une courte période, les entreprises détruites par les bandes de Pol Pot ont été reconstruites et mises en marche. Les mesures prises en vue du développement de l'agriculture se réalisent avec succès. Le système financier a été rétabli. L'enseignement, la culture et l'assistance médicale ont connu des acquis considérables. Les succès obtenus dans le redressement de l'économie nationale vont de pair avec ceux enregistrés dans le rétablissement et la consolidation des structures politiques et sociales de la République populaire du Kampuchea. Des élections générales pour des organes suprêmes et locaux du pouvoir ont eu lieu. Tous ces succès évidents ont trouvé leur expression législative par l'adoption de la loi fondamentale du pays, la Constitution, au cours de la première session de l'Assemblée nationale.

50. Sur le plan extérieur, le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea, de concert avec la République socialiste du Viet Nam et la République démocratique populaire lao, applique une ligne politique de paix et de non-alignement et entretient des relations de bon voisinage avec tous les Etats, y compris avec les pays de l'Asie du Sud-Est. Leurs propositions constructives répétées, visant à renforcer la paix, la stabilité et la coopération en Asie du Sud-Est, et surtout les dernières propositions des ministres des affaires étrangères des trois pays de l'Indochine [*voir A/37/334, annexe*], constituent une preuve irréfutable à ce sujet. Nous appuyons entièrement ces propositions car elles ont pour but l'instauration d'un dialogue pacifique et constructif entre les pays de l'Indochine et les pays membres de l'ANASE.

51. La question légitime se pose de savoir au nom de qui et à quelle fin la prétendue question de la situation au Kampuchea est imposée pour la quatrième fois consécutive à l'attention de l'Assemblée générale. En l'occurrence, le processus de renouveau et de normalisation qui se déroule avec succès dans ce pays ainsi que sa politique extérieure de paix et de coopération ne sont pas du goût des forces impérialistes et hégémonistes puisqu'ils ne correspondent pas à leurs visées stratégiques de maintien de la tension et de l'agression.

52. Les inspirateurs de la présente discussion à l'Assemblée générale ne peuvent pas réfuter les faits de la situation véritable qui existe au Kampuchea par leur rhétorique mal fondée. C'est, en effet, la raison pour laquelle ils font le silence sur la question des transformations décisives opérées dans la vie politique et socio-économique du pays. Leur unique intention est de renverser par la force le gouvernement légitime de la République populaire du Kampuchea et d'aggraver la tension dans la région en incitant à la confrontation les pays de l'Indochine et ceux qui sont membres de l'ANASE. C'est ce dessein également que servent les tentatives de poursuivre par tous les moyens l'ingérence dans les affaires intérieures de la République populaire du Kampuchea sous le couvert de l'ONU. Un exemple d'une telle tentative fut la prétendue Conférence internationale sur le Kampuchea, tenue en 1981.

53. Tout récemment, une nouvelle manœuvre visant à compliquer encore davantage la situation en Asie du Sud-Est a été mise sur pied : la proclamation du prétendu "Gouvernement de coalition", d'un certain "Kampuchea démocratique", qui n'est d'ailleurs qu'une créature inspirée et financée par les forces impérialistes et hégémonistes en tant qu'instrument de réalisation de leurs desseins agressifs dans cette région, au détriment des intérêts du peuple kampuchéen.

54. La République populaire de Bulgarie est profondément convaincue que tous les efforts visant à changer la situation au Kampuchea sont voués à l'échec. Le peuple kampuchéen ne cessera pas d'aller de l'avant sur la voie de la reconstruction nationale, voie que lui seul a choisie. Mon pays, quant à lui, développe et développera une vaste coopération avec la République populaire du Kampuchea et lui prêtera son assistance la plus efficace. Un nouvel élan a été donné à la coopération bilatérale par la visite récente en République populaire du Kampuchea de la délégation de l'Assemblée nationale de la République populaire de Bulgarie. Mon pays poursuivra de manière conséquente cette ligne politique qui correspond aux intérêts du peuple kampuchéen, en pleine conformité avec le droit international et les buts et les principes de la Charte des Nations Unies. C'est de cette manière qu'il apportera sa contribution au rétablissement et à la consolidation de la République populaire du Kampuchea, en faveur de la paix et de la stabilité en Asie du Sud-Est.

55. M. ALEINIK (République socialiste soviétique de Biélorussie) [*interprétation du russe*] : La délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie, comme celles de nombreux autres Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, estime nécessaire de déclarer que l'inscription à l'ordre du jour de la question intitulée "La situation au Kampuchea" est absolument injustifiée et illégitime. L'examen de cette question, qui a lieu contre la volonté et le désir du peuple kampuchéen et de son gouvernement légitime, n'est qu'une ingérence directe dans les affaires d'un Etat indépendant et souverain, la République populaire du Kampuchea et constitue donc une violation flagrante de la Charte des Nations Unies.

56. Ceux qui sont les instigateurs de l'inscription de ce point à l'ordre du jour poursuivent clairement des buts égoïstes et se moquent sans vergogne des aspirations du peuple kampuchéen qui souhaite vivre en paix et panser les atroces blessures qui lui ont été infligées après le renversement du régime Pol Pot. L'appui, volontaire ou forcé, de cette position ne peut objectivement que plonger le peuple kampuchéen dans le gouffre de nouvelles souffrances car, derrière le changement d'étiquette auquel recourt le prétendu gouvernement du "Kampuchea démocratique" inexistant, se profile la clique de Pol Pot qui se rue de nouveau vers le pouvoir.

57. Les machinations auxquelles on se livre pour empêcher de participer aux travaux de l'Organisation des Nations Unies le véritable représentant légitime du peuple kampuchéen, le Gouvernement de la Répu-

blique populaire du Kampuchea, qui exerce une pleine autorité sur l'ensemble du territoire du pays, ne constituent qu'une ingérence flagrante dans les affaires intérieures de ce pays.

58. Les méfaits et le manque d'à-propos de ce tapage provocateur imaginé par des éléments hostiles au peuple kampuchéen sous prétexte de rechercher les moyens de régler le problème kampuchéen fictif sont tout à fait évidents. Ce sont précisément ces forces qui, il fut un temps, appuyaient le régime de Pol Pot ou adoptaient à son égard une attitude neutre, alors que ce régime est responsable de la mort de plus de 3 millions de Kampuchéens. Ce sont elles qui, à l'heure actuelle, font tout leur possible pour saper le processus de normalisation de la République populaire du Kampuchea et qui s'efforcent de l'isoler sur la scène internationale. Dans ce but, elles n'hésitent pas à recourir au chantage et à la duplicité, encourageant par tous les moyens leurs suppôts à se lancer dans des raids armés ou d'autres manœuvres.

59. L'objectif de ces efforts est en fait très clair : déstabiliser le pays et restaurer le régime de Pol Pot sous une autre forme, le prétendu gouvernement de coalition qui, en fait, est composé des personnes qui sont directement responsables de la disparition et des souffrances de millions de Kampuchéens. Il est inadmissible que le peuple martyr du Kampuchea se voie imposer les anciens bourreaux ou autres tyrans dont il s'était débarrassé. Le peuple de ce pays est déjà à un tournant final et irréversible de son avenir.

60. Tout le monde sait d'où est partie la République populaire du Kampuchea, après la victoire du 7 janvier 1979 et le renversement du régime de génocide hostile au peuple. Cependant, dans ce pays qui avait été presque entièrement détruit par Pol Pot, le peuple kampuchéen a, au cours des dernières années, remporté des succès évidents dans tous les secteurs de la vie. Le président du Conseil d'Etat de la République populaire du Kampuchea, Heng Samrin, au cours de la réunion tenue à l'occasion du troisième anniversaire de la libération du Kampuchea, caractérisait le mouvement dynamique du pays en ces termes :

> "En 1979, nous avons remporté la victoire dans le domaine militaire. En 1980, dans le domaine économique et, en 1981, dans tous les domaines, en particulier dans le domaine politique, et également c'est l'année où se révèle la force dynamique de notre peuple, maître de sa destinée, et c'est l'année où s'affirme l'identité de politique et d'esprit du peuple et des ethnies de toutes les couches sociales sur notre terre bien-aimée." [*Voir A/37/64.*]

61. En effet, si l'on tient compte du fait que le peuple kampuchéen, sous la direction du Parti révolutionnaire populaire du Kampuchea, a dû reconstruire son pays presque à partir de rien, les réalisations du Kampuchea populaire, après un peu plus de trois ans, sont impressionnantes et témoignent des progrès constants réalisés par la révolution kampuchéenne ainsi que de la ferme volonté du peuple kampuchéen de s'engager sur la voie de l'édification d'une vie heureuse nouvelle.

62. Dans le domaine politique, on assiste à un renforcement du pouvoir populaire et de la souveraineté du Kampuchea. Les élections générales démocratiques, à la suite desquelles ont été élus des représentants véritablement populaires aux organes locaux du pouvoir et à l'Assemblée nationale de la République populaire du Kampuchea constituent un événement de portée historique. L'organe suprême du pouvoir populaire a adopté une constitution réellement démocratique pour le pays. Il a élu le Conseil d'Etat et formé le Conseil des ministres de la République. Tous ces organes se sont vus chargés de diriger la reconstruction sociale et économique du pays.

63. Le quatrième Congrès du Parti populaire révolutionnaire du Kampuchea ainsi que le troisième Congrès du Front uni de construction nationale et de défense du Kampuchea ont été couronnés de succès. Ces congrès ont esquissé les principales orientations des activités du Front pendant la nouvelle étape de la révolution.

64. Dans le domaine économique, grâce aux efforts héroïques du peuple kampuchéen avec l'aide des Etats de la communauté socialiste, le peuple kampuchéen a rebâti avec succès son économie. Des succès ont également été remportés en matière de production agricole. La superficie des terres labourables est passée de 700 000 hectares à 1,5 million d'hectares. A la fin de 1985, cette superficie atteindra environ 2,5 millions d'hectares. Le nombre et la productivité du bétail augmentent également. L'Etat assure le développement de l'agriculture grâce à une politique constante de stabilisation et à une politique des prix. Il octroie des subsides et fournit des semences et des engrais ainsi que des moyens techniques divers.

65. Dans le domaine industriel, plus de 80 p. 100 des entreprises fonctionnent à nouveau. Il en va de même pour les centrales électriques ainsi que pour les transports, la distribution du courrier et des télégrammes.

66. Dans le domaine social, immédiatement après la victoire des forces patriotiques, d'immenses efforts ont été consacrés à l'établissement et au développement d'un système national d'enseignement et de protection en matière de santé. Au début de 1982, le nombre des élèves avait atteint 1,5 million, ce qui représente un chiffre record dans toute l'histoire du Kampuchea. Un programme de trois ans a été élaboré, qui vise à éliminer l'analphabétisme. Les portes des instituts de médecine et d'enseignement technique supérieur se sont ouvertes, les services de santé ne cessent de s'améliorer. On voit s'élargir le réseau des centres médicaux qui s'étend aux régions les plus éloignées du pays.

67. Tous ces succès sont impressionnants, surtout si l'on se rappelle que presque toutes les personnes qualifiées ont été victimes de la politique de génocide de Pol Pot.

68. La République populaire du Kampuchea, dès ses premiers jours d'existence, a mené une politique d'indépendance, de paix et de non-alignement. La politique extérieure du Kampuchea, comme celle du Viet Nam et du Laos, vise à transformer l'Asie du Sud-Est en une zone de paix et de stabilité. Avec ces peuples frères, la République populaire du Kampuchea s'efforce en toute sincérité d'instaurer un dialogue constructif et de développer sa coopération et ses contacts avec les Etats membres de l'ANASE, afin de normaliser les relations entre les deux groupes d'Etats de l'Asie du Sud-Est. Dans le communiqué

de la sixième Conférence des ministres des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam, de la République démocratique populaire lao et de la République populaire du Kampuchea, qui s'est tenue les 6 et 7 juillet 1982 à Hô Chi Minh-Ville, on a souligné à nouveau que ces pays étaient préparés pour "organiser des réunions avec les pays de l'ANASE pour discuter et régler les problèmes régionaux conformément aux principes de l'égalité, du respect mutuel et de la non-imposition des vues d'une des parties aux autres" [*voir A/37/334, annexe, par. 6*].

69. La délégation de la RSS de Biélorussie appuie entièrement les initiatives constructives et pacifiques avancées par les trois pays lors de cette conférence. Nous estimons que ces propositions, et en particulier celle qui vise la convocation d'une conférence internationale destinée à examiner les problèmes de l'Asie du Sud-Est, constitue une base en vue de la normalisation de la situation dans cette région et de sa transformation en une zone de paix, de stabilité et de coopération.

70. Un témoignage éloquent de la bonne volonté manifestée par la République populaire du Kampuchea et par la République socialiste du Viet Nam vient du fait qu'en juillet de cette année une partie des troupes vietnamiennes s'est retirée du Kampuchea. Tous ces faits et d'autres encore sont réels et les ennemis cachés ou ouverts de la République populaire du Kampuchea, ainsi que leurs mentors, sont incapables de les réfuter.

71. Cependant, cette politique tant sur le plan intérieur qu'extérieur de la République populaire du Kampuchea, qui reçoit un appui toujours plus grand et plus reconnu sur la scène internationale, déplaît à certains. Ces forces, n'ayant pu atteindre leur objectif en recourant à toute une panoplie de moyens, essaient maintenant d'utiliser le mécanisme des Nations Unies pour continuer à s'ingérer dans les affaires du Kampuchea, en se dissimulant derrière le paravent des Nations Unies.

72. Les tentatives des forces impérialistes et hégémonistes d'utiliser le Kampuchea pour en faire un foyer de tensions en Indochine sont vouées à l'échec. Cette politique qui consiste à mener des intrigues politiques dangereuses et à exercer une pression grossière sur la République populaire du Kampuchea, sur la République socialiste du Viet Nam et sur la République démocratique populaire lao, et à attiser les tensions entre les deux groupes de pays — ceux de l'ANASE et de l'Indochine — n'apportera pas en fin de compte les résultats escomptés. Le représentant des Etats-Unis qui vient de prendre la parole ici même doit être assuré de cela.

73. La seule base réelle de normalisation de la situation en Asie du Sud-Est consiste à cesser toute ingérence dans les affaires des autres Etats et à ne plus essayer de déstabiliser les pays de la région en les dressant les uns contre les autres. Il s'agit au contraire d'essayer d'élargir et de développer la compréhension mutuelle et la coopération entre tous les Etats en Asie du Sud-Est. C'est pourquoi il faut absolument condamner les efforts faits pour s'ingérer dans les affaires de la région. Il faut mettre fin à la politique qui consiste à pousser les Etats de la région à l'affrontement. Les bonnes relations existant entre les pays de la région peuvent se poursuivre sans aucune intervention de l'extérieur. Telle est précisément l'approche constructive adoptée par les pays de l'Indochine, y compris la République populaire du Kampuchea.

74. La RSS de Biélorussie réaffirme sa position, à savoir que toutes les questions relatives au Kampuchea peuvent et doivent être résolues par le seul peuple kampuchéen, avec son seul gouvernement légitime, le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea, et que seul ce gouvernement devrait être représenté à l'Organisation des Nations Unies et dans les autres organisations et instances internationales. Il est clair qu'aucune résolution relative au Kampuchea, adoptée à l'encontre de la volonté clairement exprimée du peuple du Kampuchea et sans la présence des représentants authentiques de la République populaire du Kampuchea, ne saurait être valable.

75. A la lumière de ce que je viens de déclarer, la délégation de la RSS de Biélorussie rejette catégoriquement le projet de résolution A/37/L.1/Rev.1 et votera contre ce texte. L'appuyer, pour quelque motif que ce soit, revient à voter pour le retour au Kampuchea d'un régime qui est contre le peuple.

76. Nous tenons à exprimer à nouveau notre profonde conviction que le jour n'est pas éloigné où les représentants légitimes et authentiques du peuple kampuchéen, nommés par le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea, occuperont leur place légitime au sein de l'Assemblée et apporteront une digne contribution à la réalisation des nobles buts de la Charte.

77. M. NATORF (Pologne) [*interprétation de l'anglais*] : Malheureusement on a, une fois de plus, fait abstraction des faits et des réalités politiques existantes. L'Assemblée générale a inscrit de nouveau à son ordre du jour le point 20, intitulé "La situation au Kampuchea", envers et contre tout.

78. Comme auparavant, la Pologne s'est fermement opposée à ce que ce point figure à l'ordre du jour de cette session. A notre avis, l'examen de ce point ne sert pas une cause juste et est incompatible avec l'esprit de la Charte des Nations Unies. Cette démarche constitue une ingérence non déguisée dans les affaires intérieures de la République populaire du Kampuchea. Il s'agit en fait d'une violation flagrante des normes du comportement international et d'un effort évident de la part de certains pays pour dresser un écran de fumée dans le but de dissimuler leurs actions politiques et autres, dirigées contre les trois Etats d'Indochine.

79. Nous avons exprimé à plusieurs reprises notre point de vue en la matière. Nous l'avons fait au cours de sessions précédentes, ce point étant inscrit à l'ordre du jour pour la quatrième fois consécutive. Récemment encore, nous avons réaffirmé fermement notre position au cours des réunions du Bureau, et il n'y a pas si longtemps nous l'avons exposée de nouveau, lors de l'examen et de l'adoption du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs [*43e séance*], alors qu'une fois encore une injustice grossière était malheureusement commise à l'encontre du peuple du Kampuchea et de la République populaire du Kampuchea.

80. Ceux qui ont initié et parrainé le débat actuel n'avaient pas pour but de souligner que, par suite d'efforts continus déployés par les Etats d'Indochine, la situation en Asie du Sud-Est connaissait une évolution positive, malgré la persistance d'éléments complexes de tension. Le débat actuel ne visait pas, selon ceux qui ont appuyé l'inscription de ce point à l'ordre du jour, à souligner que la tendance au dialogue, si nécessaire pour relâcher la tension entre les pays de la région, a graduellement gagné du terrain, et qu'il existe désormais une réelle possibilité de le renforcer. Le débat sur la prétendue situation au Kampuchea n'a pas été entrepris pour favoriser la renaissance de la nation du Kampuchea et de son peuple après le renversement du régime génocide de Pol Pot, Ieng Sary et Khieu Samphan.

81. Bien au contraire, on peut déceler aisément les véritables motifs de ce débat derrière les mots bien choisis et le langage cultivé de ceux qui l'ont demandé. Ces motifs se reflètent également dans des actes tels que la réunion, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, de la prétendue Conférence internationale sur le Kampuchea, l'adoption par cette étrange "création" de la prétendue Déclaration sur le Kampuchea, ainsi que dans les activités du prétendu Comité spécial. Il n'est pas besoin de rappeler que toutes ces actions ont été entreprises au mépris des protestations des parties directement concernées, contre leur volonté et sans leur participation.

82. Il s'agit là des sinistres motifs visant à promouvoir le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, un nouveau déguisement pour les criminels de Pol Pot et leurs complices, lesquels sont responsables du meurtre de sang-froid de millions de victimes et d'expériences inhumaines et mortelles sur la nation. Ce sont là les motifs pour empêcher le dialogue entre les pays de la région de se développer sur la base de propositions constructives avancées par les trois Etats indochinois et contenues dans la lettre en date du 15 septembre 1982, envoyée par le Vice-Président du Conseil des ministres et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao aux ministres des affaires étrangères des cinq Etats membres de l'ANASE, concernant les mesures visant à résoudre les problèmes de l'Asie du Sud-Est [*A/37/477, annexe I*]. Les motifs cachés de ce débat visent en fait à repousser la main tendue, en toute bonne volonté, de la République populaire du Kampuchea et de la République socialiste du Viet Nam.

83. Les propositions avancées par les trois Etats indochinois sont orientées de manière à prendre en considération les intérêts légitimes de sécurité des pays de la région, à savoir les cinq pays de l'ANASE, la République populaire du Kampuchea, la République démocratique populaire lao et la République socialiste du Viet Nam. Ces trois derniers Etats sont prêts à trouver un accord sur le retrait des troupes vietnamiennes du Kampuchea, si la menace chinoise à leur sécurité devait être levée. Ils soulignent la nécessité de prendre des mesures efficaces pour empêcher l'utilisation du territoire thaïlandais par le Kampuchea et vice versa et avancent une nouvelle proposition détaillée tendant à créer une zone de sécurité le long de la frontière entre le Kampuchea et la Thaïlande. Ces mesures, qui ont été proposées par les trois Etats indochinois, prévoient également la tenue d'une conférence internationale sur l'Asie du Sud-Est, avec la participation de neuf pays de la région et de six pays extérieurs à celle-ci.

84. Tout en réitérant leur volonté de se conformer aux principes du respect mutuel des intérêts légitimes de chacun, de l'égalité et de la non-ingérence étrangère, les trois pays indochinois expriment également l'espoir que l'Organisation des Nations Unies apportera une contribution positive à la paix et à la stabilité en Asie du Sud-Est. En fait, l'Organisation peut et devrait réellement faire plus que se contenter de maintenir la clique de Pol Pot qui se présente maintenant sous un nouvel accoutrement de coalition.

85. Pour y parvenir, il faut que le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures de la République populaire du Kampuchea soit observé. Il convient de rappeler ici que la République populaire du Kampuchea est un pays qui, au mépris des obstacles et des difficultés, va fermement de l'avant. La liste de ses réalisations dans pratiquement tous les domaines est longue. Sa position internationale ne cesse de s'affermir. C'est le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea qui est l'unique et authentique représentant légitime du peuple kampuchéen et qui gère toutes les affaires du pays, intérieures et extérieures.

86. L'Assemblée générale ne peut que tirer les conclusions qui s'imposent de ces faits. La pratique déplorable qui consiste à garder le siège du Kampuchea pour les représentants de Pol Pot devrait être abolie. Telles sont les conditions qui devraient être remplies si l'on veut que les Nations Unies contribuent efficacement à la paix et à la stabilité en Asie du Sud-Est. Une attitude et des mobiles négatifs dans le présent débat ne nous mèneront nulle part. Le seul moyen d'attaquer le problème politique, qui n'est pas un problème touchant la situation au Kampuchea mais qui est celui de la paix et de la stabilité en Asie du Sud-Est, est de l'aborder de façon constructive.

87. M. BHATT (Népal) [*interprétation de l'anglais*] : L'Assemblée générale, dans son désir sincère d'arriver à un règlement pacifique de la situation au Kampuchea, a déjà adopté trois résolutions importantes. Ces résolutions, avec la Déclaration sur le Kampuchea et la résolution 1 (I), adoptées par la Conférence internationale sur le Kampuchea tenue en juillet 1981[1], offrent le cadre d'un règlement politique du problème en conformité avec les principes de la Charte des Nations Unies. Ma délégation regrette profondément qu'en dépit de ces efforts aucun progrès n'ait été réalisé dans la voie d'un règlement politique au Kampuchea.

88. Le Népal réaffirme sa foi dans les principes fondamentaux de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, de la coexistence pacifique et du respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats. La souveraineté et l'indépendance du Kampuchea ont été gravement violées par une intervention militaire massive de la part d'un voisin puissant. L'action du Viet Nam va ouvertement à l'encontre des principes internationalement reconnus qui régissent les relations entre Etats et elle a privé le peuple du Kampuchea de son droit inaliénable de décider de son propre avenir.

L'intervention militaire du Viet Nam a conduit des milliers de Kampuchéens à chercher refuge en Thaïlande, pays voisin. Cette situation, outre les souffrances qu'elle a engendrées, continue à menacer gravement la paix et la stabilité de toute la région.

89. Ma délégation réclame encore une fois une solution pacifique du problème kampuchéen. Une solution politique est essentielle à la paix et à la stabilité de toute la région. Le premier pas dans cette direction doit être le retrait de toutes les forces vietnamiennes du Kampuchea. C'est là la pierre angulaire des résolutions adoptées par l'Assemblée générale et par la Conférence internationale sur le Kampuchea.

90. Le Népal se félicite de la formation du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique sous la présidence du prince Norodom Sihanouk. Ma délégation prend note avec satisfaction de la promesse faite par le Gouvernement de coalition d'œuvrer pour l'application de toutes les décisions des Nations Unies et de la Conférence internationale sur le Kampuchea.

91. Nous apprécions aussi les efforts sincères déployés par le Secrétaire général pour créer un climat favorable aux négociations. Le rapport du Secrétaire général, qui figure au document A/37/496, indique clairement que le problème de la région ne saurait être résolu par des moyens militaires. Nous appuyons pleinement la volonté du Secrétaire général de continuer à offrir ses bons offices dans la recherche d'une solution pacifique. Nous appuyons également les efforts que continuent de déployer la Conférence internationale et son Comité spécial dans ce sens.

92. La délégation népalaise invite instamment l'Assemblée générale à voter pour le projet de résolution A/37/L.1/Rev.1, lequel offre une base réaliste et juste pour la solution du problème kampuchéen.

93. M. HANDL (Tchécoslovaquie) [*interprétation de l'anglais*] : Comme elles l'ont fait au cours des dernières années, les forces hostiles au peuple kampuchéen ont réussi à imposer l'inscription à l'ordre du jour de la présente session de la prétendue question du Kampuchea, une question dont l'examen par l'Organisation va à l'encontre de la volonté exprimée clairement et résolument par le peuple kampuchéen, n'est pas de la compétence des Nations Unies et dont la solution relève exclusivement des affaires intérieures de la République populaire du Kampuchea. Non seulement il n'y a pas de justification matérielle pour débattre cette question à l'Organisation des Nations Unies mais cela va nettement à l'encontre des principes de la Charte et du droit international.

94. Par conséquent, l'inscription de la prétendue question du Kampuchea à l'ordre du jour ne poursuit pas des buts compatibles avec la mission pacifique de l'Organisation. Bien au contraire, le seul et unique but de cette initiative est d'entraver l'élimination des conséquences horribles et toujours présentes des récents événements : l'invasion du pays par le régime fantoche de Saigon, accompagnée de l'infâme "tapis de bombes" qui l'a recouvert, faisant 1 million de victimes parmi la population kampuchéenne innocente, ainsi que la période non moins horrible qui a suivi, marquée par le génocide perpétré par le régime de Pol Pot, au cours de laquelle 3 millions d'habitants du Kampuchea ont péri en moins de quatre ans. Les ennemis du peuple kampuchéen veulent continuer à entraver les efforts de la République populaire du Kampuchea en vue de parvenir à un règlement pacifique du problème, à la normalisation de la situation et au développement de relations avec tous les pays voisins.

95. En imposant illégalement cette question aux Nations Unies, les forces de l'impérialisme et de l'hégémonisme cherchent en même temps à détourner l'attention de l'offre véritablement pacifique de la République socialiste du Viet Nam, de la République démocratique populaire lao et de la République populaire du Kampuchea adressée aux pays de l'ANASE. Ces forces cherchent également à détourner l'attention des propositions inspirées d'une volonté politique sincère de parvenir à une position commune permettant un règlement positif de la situation qui ont été énoncées de façon si convaincante dans le communiqué de la sixième Conférence des ministres des affaires étrangères des trois pays de l'Indochine [*A/37/334, annexe*] et qui ont été élaborées ensuite dans la lettre que le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao a adressée à ses collègues des pays de l'ANASE [*A/37/477, annexe I*]. Elles cherchent, en d'autres termes, à détourner l'attention des initiatives constructives qui tiennent compte des intérêts légitimes des pays de l'Indochine et des pays de l'ANASE et, partant, offrent la possibilité réaliste d'assurer la paix et la stabilité dans la région de l'Asie du Sud-Est.

96. On ne peut tirer de tout cela qu'une seule conclusion : ceux qui préconisent cette politique s'accrochent encore à des positions que la réalité a depuis longtemps rendu désuètes. Ils continuent à dénigrer la République populaire du Kampuchea et ils n'hésitent pas à abuser de la tribune même des Nations Unies pour ce faire. Tout comme à la prétendue Conférence internationale sur le Kampuchea, leurs tentatives pour imposer leur solution aux pays de l'Indochine ne peut qu'aboutir à une impasse et à exacerber les tensions en Asie du Sud-Est.

97. L'inscription répétée de la prétendue question du Kampuchea à l'ordre du jour de l'Assemblée générale constitue sans l'ombre d'un doute une ingérence flagrante dans les affaires intérieures d'un Etat souverain, indépendant et maintenant complètement stable : la République populaire du Kampuchea; un Etat dont les affaires intérieures aussi bien qu'extérieures sont effectivement gouvernées par des organes établis sur la base des résultats d'élections générales et fonctionnant dans le cadre d'une Constitution et de lois valides; un Etat qui réussit à surmonter le sinistre héritage des dernières années qui ont été marquées par les assauts destructeurs des forces de l'impérialisme et de l'hégémonisme; un Etat qui entretient, sert, éduque et soigne le peuple kampuchéen; un Etat dont le prestige international ne cesse de croître parce qu'il ne cesse de poursuivre une politique de paix, de non-alignement et de coopération, c'est-à-dire une politique conforme à l'esprit et à la lettre de la Charte des Nations Unies, politique qui se traduit également par le développement de relations fructueuses, mutuellement avantageuses dans tous les domaines entre la République socialiste tchécoslovaque et la République populaire du Kampuchea. Ces

relations ont été de nouveau stimulées de façon importante grâce à la visite du Président de la République socialiste tchécoslovaque, Gustáv Husák, en République populaire du Kampuchea et à la visite du Président du Conseil d'Etat de la République populaire du Kampuchea, Heng Samrin, en Tchécoslovaquie en 1981.

98. Pourtant, ce pays épris de paix continue de se voir obligé de se défendre contre une agression armée venant de l'extérieur et menée par les derniers partisans de Pol Pot et d'autres éléments de la réaction khmère, qui sont appuyés systématiquement par des forces étrangères. C'est cette agression même qui nécessite la présence de troupes vietnamiennes au Kampuchea, une présence qui est tout à fait conforme aux vœux exprimés par le peuple kampuchéen et son gouvernement légitime, et entièrement conforme au Traité d'amitié et de coopération conclu entre le Kampuchea et le Viet Nam.

99. Nous nous associons pleinement à ceux qui se rendent compte que la prétendue question du Kampuchea n'existe pas en dehors du problème que crée l'occupation continue du siège du Kampuchea à l'Organisation mondiale par les représentants de la clique de génocide de Pol Pot, qui se présentent cette fois-ci avec d'autres prétendants qui luttent contre la République populaire du Kampuchea, contre le gouvernement légitime et contre le peuple kampuchéen sous le titre commun de prétendu Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique. Cela n'est pas seulement illégal, c'est également immoral et complètement séparé de la réalité. Il n'y a pas de doute que cette situation honteuse sape l'autorité et le prestige des Nations Unies et paralyse la participation effective de l'Organisation à la recherche de moyens permettant de sauvegarder la paix et la stabilité dans la région de l'Asie du Sud-Est. Nous continuerons à œuvrer pour le rétablissement des droits légitimes de la République populaire du Kampuchea à l'Organisation.

100. L'examen de questions qui relèvent de la politique interne des Etats n'a jamais et ne pourra jamais conduire à la mise en œuvre des buts de l'Organisation, et il ne peut, surtout, l'aider à s'acquitter de sa tâche principale, c'est-à-dire le maintien de la paix dans le monde et le renforcement de la sécurité internationale. L'adoption de conclusions visant à s'ingérer dans les affaires intérieures d'un Etat souverain irait encore plus à l'encontre de ces objectifs. Ce sont précisément de telles intentions qui inspirent le projet de résolution A/37/L.1/Rev.1. La délégation tchécoslovaque estime que la teneur de ce projet de résolution est contraire à la Charte des Nations Unies et aux principes généralement reconnus du droit international. Elle est également contraire à la réalité et aux intérêts du peuple kampuchéen. Ce texte cherche à imposer des vues unilatérales; il méconnaît les préoccupations et les intérêts légitimes des pays de l'Indochine et il est nettement contraire aux intérêts de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est. Nous rejetons le projet et nous voterons contre lui.

101. M. THUNBORG (Suède) [*interprétation de l'anglais*] : Trois ans de suite et à une majorité écrasante, l'Assemblée s'est prononcée sur la situation créée lors de l'invasion du Kampuchea par les forces armées du Viet Nam. Les résolutions adoptées se fondent sur les principes qui doivent s'appliquer, conformément à la Charte des Nations Unies, à toute solution juste du conflit kampuchéen : le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea, le respect de son indépendance, de sa souveraineté et de son intégrité territoriale et le libre exercice par le peuple kampuchéen de son droit à disposer de lui-même.

M. Traoré (Mali), vice-président, prend la présidence.

102. Je voudrais souligner un élément : de l'avis de mon gouvernement, toute solution doit comporter le droit du peuple kampuchéen à l'autodétermination et ce droit ne peut s'exercer en présence de forces militaires étrangères.

103. Depuis le dernier débat de l'Assemblée générale sur cette question l'an dernier, certains faits sont survenus qui peuvent avoir des répercussions sur les chances de résoudre ce conflit. L'élément nouveau le plus généralement remarqué est la coalition entre trois factions kampuchéennes qui s'opposent à l'occupation vietnamienne. Mais la Suède ne considère pas la coalition comme un gouvernement, étant donné qu'elle n'exerce pas sa juridiction sur le territoire de la nation qu'elle prétend représenter. En outre, ce n'est pas un secret que la coalition est fondée essentiellement sur les forces d'un régime dont la cruauté et la sauvagerie ont consterné le monde entier. Rien ne prouve que le peuple kampuchéen puisse envisager le retour au pouvoir de l'ancien régime de Pol Pot sans horreur.

104. Un autre élément digne d'être noté, de l'avis de mon gouvernement, est la volonté des gouvernements les plus directement intéressés au conflit d'entamer et d'entretenir un dialogue. Des contacts à l'échelon ministériel entre les parties au conflit sont, en effet, un signe positif. La première condition d'un règlement politique négocié doit être la volonté d'échanger des points de vue, si inconciliables puissent-ils paraître.

105. La proposition faite l'été dernier par les ministres des affaires étrangères du Viet Nam, du Laos et du régime de Phnom Penh de convoquer une conférence internationale sur l'Asie du Sud-Est devrait être également prise en considération dans ce contexte. Cette proposition semble reconnaître que le conflit n'est pas limité à la région immédiate mais plutôt qu'elle met en cause les intérêts des autres puissances, notamment la Chine et les superpuissances. Mon gouvernement prie instamment les parties de poursuivre leurs efforts en vue d'entretenir leur dialogue pour favoriser un processus de négociation véritable. C'est la seule manière de parvenir à la solution politique nécessaire.

106. Comme nous l'avons déjà fait auparavant, nous prions instamment les grandes puissances qui ont des intérêts en jeu de rechercher, par des actions et une conduite appropriées, une stabilité durable dans la région plutôt que la satisfaction d'intérêts stratégiques.

107. Mon gouvernement est convaincu que la poursuite de l'assistance humanitaire internationale aux Kampuchéens qui souffrent, dans leur pays ou en dehors de leur pays, est encore nécessaire. Il est important, à notre avis, que la situation à l'intérieur du pays ne s'aggrave pas de peur que de nouvelles vagues de réfugiés ne se voient contraints, du fait de leurs priva-

tions, de se rendre dans les régions frontières. Mon gouvernement soutient fermement le programme de rapatriement du Haut Commissaire des Nations Unies aux réfugiés, qui permet d'espérer le retour d'exil de tous les Kampuchéens qui le souhaitent.

108. Nous espérons que l'assistance internationale au Kampuchea se poursuivra. Mon gouvernement est fermement convaincu que la communauté internationale a une responsabilité collective à assumer et qu'elle doit poursuivre l'effort exceptionnel qui a déjà été consenti — quoique sur une petite échelle — pour aider les Kampuchéens qui ont tant souffert à éviter une nouvelle détérioration de leur situation.

109. M. ELFAKI (Soudan) [*interprétation de l'arabe*] : L'Assemblée générale reprend la discussion d'une question d'extrême importance qui, en l'absence d'une solution juste et durable, a menacé la sécurité de toute la région, accroît les tensions dans les relations internationales et risque de compromettre la paix et la sécurité internationales.

110. La question du Kampuchea, soumise à notre examen aujourd'hui, ne concerne pas seulement le Kampuchea, en dépit des malheurs et des injustices dont les Kampuchéens ont souffert pendant longtemps; elle ne concerne pas seulement l'Asie du Sud-Est, en dépit des conséquences funestes qui n'ont cessé de rejaillir sur ces peuples et d'aggraver leurs nombreux problèmes actuels.

111. La question du Kampuchea est, à notre avis, une question qui a trait en tout premier lieu aux principes fondamentaux qui régissent nos relations internationales et le cadre des rapports et de la coopération entre tous les Etats et tous les peuples au sein du système des Nations Unies ainsi que dans les lois et les conventions internationales.

112. La gravité de la question du Kampuchea réside dans le fait qu'elle reflète la gravité du phénomène de l'intervention dans les affaires intérieures des Etats. C'est là un phénomène qui se répète de temps en temps dans les Etats en développement, dans les Etats pauvres et non alignés et qui assombrit la sécurité et la paix des petits Etats, en particulier des Etats non alignés, et compromet la stabilité et la sécurité dans des régions entières. Il oblige également les Etats et les peuples à consacrer leurs ressources limitées à la mobilisation de leurs forces militaires au lieu d'orienter de telles ressources vers le développement et la reconstruction.

113. La question du Kampuchea reflète clairement ce phénomène et par conséquent la gravité des dangers auxquels se trouvent exposés les principes du respect de la souveraineté et de l'indépendance des Etats et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, conformément à leur volonté libre, sans intervention ni *diktat* de l'étranger. La question du Kampuchea, selon la délégation soudanaise, soumet tous ces principes, et plus précisément l'obligation qu'ont les Etats de les respecter, à une épreuve difficile qui doit être surmontée si nous voulons que ces principes l'emportent et que disparaissent les pratiques d'agression et d'intervention dans les affaires intérieures des Etats.

114. C'est pourquoi nous nous préoccupons grandement au Soudan de l'évolution des événements au Kampuchea et les suivons de près à la suite de l'agression et de l'occupation dont ce pays a été victime depuis quelques années et des résultats négatifs et déplorables qui en ont découlé pour le peuple kampuchéen et les peuples voisins, en particulier le peuple de la Thaïlande. C'est pourquoi également nous avons continuellement participé aux efforts que n'a cessé de déployer la communauté internationale pour trouver une solution pacifique et juste à cette question. Ces efforts ont été entrepris dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, à la lumière des résolutions adoptées par l'Assemblée générale lors de ses trente-quatrième, trente-cinquième et trente-sixième sessions, ainsi qu'à celle de notre participation à la Conférence internationale sur le Kampuchea et aux conférences des pays non alignés au cours desquelles cette question a été examinée. Nous nous félicitons également de l'évolution récente des événements qui a abouti à la création d'un Gouvernement de coalition au Kampuchea, dirigé par le prince Norodom Sihanouk.

115. Il y a lieu de noter que le Soudan est préoccupé par cette question et qu'il s'associe aux efforts continus déployés en vue de trouver une solution à cette crise sans prendre la défense d'un gouvernement ou d'un dirigeant particulier. Le Soudan souhaite vivement que soient respectés les droits fondamentaux qui régissent les relations internationales. Le respect de ces principes est, à notre avis, un tout inébranlable qui ne saurait être menacé, comme c'est le cas au Kampuchea, au Moyen-Orient, en Afghanistan, ou ailleurs.

116. Le fait que l'invasion du Kampuchea ait été condamnée dès le début par la communauté internationale nous satisfait et renforce notre espoir de voir respecter les principes et les dispositifs des lois et des conventions internationales. En novembre 1979, la majorité des Etats Membres en cette enceinte internationale ont demandé, dans la résolution 34/22, la cessation des hostilités et le retrait immédiat des forces étrangères du Kampuchea pour permettre au peuple kampuchéen d'exercer son droit à l'autodétermination, sans intervention de l'extérieur. Dans cette résolution, il était demandé à tous les Etats de respecter scrupuleusement la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance du Kampuchea.

117. Le 21 octobre 1981, la majorité des pays représentés à l'Assemblée générale a adopté la résolution 36/5, qui a mis en valeur le principe contenu dans des résolutions antérieures de la Conférence internationale sur le Kampuchea, tenue du 13 au 17 juillet 1981, qui a adopté une déclaration historique à ce sujet. La Déclaration de la Conférence, tout comme la résolution adoptée l'année dernière par l'Assemblée générale, représente un pas dans la voie d'un règlement politique global de la question du Kampuchea, fondé sur trois principes fondamentaux : un accord sur un cessez-le-feu et le retrait total des troupes étrangères du Kampuchea suivant un calendrier déterminé, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Kampuchea, et l'organisation d'élections libres au Kampuchea sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

118. Nous appuyons tous les efforts déployés à cette fin, ainsi que les efforts des pays de la région et ceux du Secrétaire général, auxquels nous souhaitons plein succès, pour que nous puissions obtenir dans un

proche avenir la paix, la sécurité et la stabilité pour le peuple du Kampuchea et les peuples de cette région.

119. Une fois encore, le Soudan appuiera le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie [*A/37/L.1/Rev.1*], comme il a appuyé par le passé les trois résolutions adoptées par les trois sessions antérieures. L'appui que nous avons apporté à ce projet de résolution découle de notre ferme conviction qu'il faut défendre les principes de la Charte des Nations Unies, qui préconisent le respect de l'indépendance nationale, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les Etats et la non-ingérence dans les affaires intérieures de tout Etat, ainsi que le non-recours à la menace de l'utilisation de la force ou à l'utilisation de la force et le règlement pacifique des différends.

120. Si nous soutenons ce projet de résolution, c'est parce que nous sommes convaincus que tout règlement juste et durable du problème kampuchéen passe par le retrait total de toutes les forces étrangères du Kampuchea, ainsi que par le rétablissement de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays et le rétablissement du droit du peuple kampuchéen à disposer de lui-même. Un tel règlement demande aussi que toutes les nations s'engagent à ne pas intervenir dans les affaires intérieures du Kampuchea.

121. M. KRAVETS (République socialiste soviétique d'Ukraine) [*interprétation du russe*] : L'Assemblée générale se voit malheureusement une fois de plus entraînée dans une discussion illégale du point de vue juridique et stérile quant au fond sur la prétendue "situation au Kampuchea". Tout en réaffirmant son opposition de principe à l'inscription de la question "sur la situation au Kampuchea" à l'ordre du jour de l'Assemblée, la délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine estime néanmoins devoir présenter certaines considérations en s'inspirant de la réalité de la situation qui s'est fait jour en Asie du Sud-Est.

122. Dans l'histoire de la lutte menée par le peuple du Kampuchea pour sa liberté, son indépendance et une existence pacifique dans sa patrie, ces dernières années occupent une place particulièrement importante. Au cours de la brève période qui a suivi l'expulsion en 1979 de la clique de Pol Pot, qui s'est livrée sur la terre antique des Khmers à des expériences sociales monstrueuses, le pays est maintenant revenu à une vie normale. Les entreprises industrielles fonctionnent, de même que les centrales d'énergie, les transports, les services postaux et le télégraphe, ainsi que les écoles et les hôpitaux. La République populaire du Kampuchea a fait des progrès sensibles dans le domaine de l'agriculture. Elle a surmonté la famine qui menaçait, et les conditions de vie de la population se sont améliorées. Un événement d'une grande importance politique dans la République populaire du Kampuchea a été l'élection générale de l'Assemblée nationale qui a eu lieu l'année dernière, à la suite de laquelle cette assemblée a procédé à l'établissement des organes du pouvoir d'Etat. La nouvelle constitution de la République populaire du Kampuchea a été adoptée.

123. Ce succès et ces réalisations montrent la solidité et la viabilité du pays, l'amour du travail et les talents créateurs du peuple kampuchéen. Ils prouvent la volonté inébranlable de ce peuple d'être maître de son propre sort et sa détermination de construire une vie nouvelle et d'empêcher le retour d'un horrible passé.

124. La politique étrangère pacifique du Kampuchea, menée par son gouvernement fidèle aux principes du non-alignement, rencontre une compréhension et un appui croissants dans le monde. Le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea s'est maintes fois montré désireux d'établir des relations avec d'autres Etats de l'Asie du Sud-Est sur la base du respect mutuel, de la non-ingérence et du bon voisinage, de développer une coopération régionale mutuellement favorable et de contribuer à assurer la paix et la stabilité dans cette région. Cette position trouve un témoignage éloquent dans le communiqué conjoint adopté à la sixième Conférence des ministres des affaires étrangères des trois pays de l'Indochine, qui s'est tenue à Hô Chi Minh-Ville les 6 et 7 juillet 1982. Un résultat important de cette conférence a été la décision prise par la République socialiste du Viet Nam et la République populaire du Kampuchea concernant le retrait d'une partie des troupes vietnamiennes du Kampuchea en juillet 1982.

125. Même ceux qui sont loin d'éprouver de la sympathie pour le nouveau Kampuchea peuvent voir et comprendre cela s'ils considèrent avec réalisme la situation actuelle de ce pays. Toutefois, il y a aussi certaines forces qui ne veulent pas se résigner au fait que le peuple kampuchéen, après avoir secoué le joug sanglant de ses bourreaux, s'avance maintenant avec assurance sur la voie de la renaissance nationale et du développement progressiste. Des efforts sont continuellement déployés afin d'assurer que tous les moyens politiques, économiques et militaires sont utilisés pour saper le processus de normalisation de la situation au Kampuchea.

126. Conscientes que si la réaction khmère était finalement brisée elles auraient perdu un prétexte leur permettant d'intervenir dans les affaires de la région et que la "question du Kampuchea" disparaîtrait comme une bulle de savon, les forces impérialistes et hégémonistes ont essayé une fois encore de réanimer la clique d'obscurantistes qui pourrit dans les jungles thaïlandaises et le prétendu "Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique", composé des vestiges de groupes d'émigrés d'inspiration pro-occidentale mais dominé en fait par les partisans de Pol Pot, a vu le jour.

127. Comme il était dit dans le télégramme du Ministre des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea, Hun Sen, le prétendu "Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique" a été "mis sur pied hâtivement dans une capitale étrangère, afin de tromper l'opinion internationale, de camoufler le visage odieux des criminels, d'entretenir la tension en Asie du Sud-Est et surtout de réimposer ce régime de génocide au peuple kampuchéen" [*voir A/37/481, annexe*].

128. L'un des buts de cette manœuvre est de faire en sorte que l'étiquette de "Gouvernement de coalition" permette aux adeptes de Pol Pot de recevoir de l'aide non seulement des Chinois mais également d'autres sources.

129. Pour comprendre le vrai motif de cette agitation provocatrice soulevée autour de la "question du Kampuchea", il suffit de voir qui soutient le Kampuchea démocratique et quels en sont les organisateurs et les admirateurs. Le but de Washington, c'est de recouvrer ses positions perdues en Asie du Sud-Est, afin de rétablir sa présence militaire et sa supériorité dans cette région très importante du point de vue stratégique. En intimidant les pays membres de l'ANASE au moyen d'une menace vietnamienne imaginaire, les Etats-Unis les poussent à l'affrontement avec les pays de l'Indochine. Les hégémonistes de Pékin, de leur côté, s'efforcent de renforcer leur propre position en Asie du Sud-Est après la déroute de leurs marionnettes au Kampuchea.

130. Un état de tension et d'instabilité est assurément le meilleur moyen de mener à bien leurs desseins agressifs et c'est justement pour cela que, au lieu de mettre en commun leurs efforts pour arriver le plus vite possible à la normalisation de la situation en Asie du Sud-Est, les impérialistes et les milieux hégémonistes s'efforcent d'exacerber la tension et l'affrontement dans les relations entre les pays de l'ANASE et ceux de l'Indochine. Pour Washington comme pour Pékin, l'existence de la "coalition" et l'agitation constante autour du "problème du Kampuchea" sont nécessaires afin d'entraîner l'ANASE dans une politique commune à l'égard d'un Kampuchea démocratique inexistant et d'impliquer l'ANASE dans des plans dangereux de psychose de guerre et de course aux armements.

131. La délégation de la RSS d'Ukraine est convaincue que seules la volonté politique, la confiance mutuelle et la non-ingérence de l'extérieur peuvent conduire à un règlement véritable du problème de cette région. Quelles que soient les coalitions que l'on puisse former ou quelles que soient les manœuvres auxquelles on puisse recourir, aucune autre solution n'est possible.

132. De l'avis de ma délégation, la normalisation de la situation en Asie du Sud-Est doit commencer par l'élimination des causes premières qui ont entraîné la tension et les conflits : c'est-à-dire qu'il faut mettre fin à l'ingérence impérialiste et hégémoniste dans les affaires des peuples de l'Asie du Sud-Est. Et pour cela, la coopération entre tous les Etats de l'Asie du Sud-Est serait une base solide. Cette approche est celle qui a inspiré les initiatives que nous connaissons des pays de l'Indochine. La délégation de la RSS d'Ukraine appuie totalement ces propositions constructives et pacifiques, car elle estime qu'elles constituent la seule base raisonnable permettant de résoudre les problèmes qui existent en Asie du Sud-Est.

133. Pour conclure, ma délégation voudrait lancer un appel pressant à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies pour qu'ils fassent preuve de plus de réalisme à l'égard de la situation en Asie du Sud-Est et qu'ils repoussent les tentatives destinées à faire de l'ONU un instrument d'ingérence dans les affaires intérieures de la République populaire du Kampuchea.

134. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre le projet de résolution A/37/L.1/Rev.1 parce qu'il ne pourrait que créer des obstacles dans la voie de la recherche d'une base mutuellement acceptable permettant un règlement politique dans la région.

135. M. SRITHIRATH (République démocratique populaire lao) : Avant-hier, en refusant d'adopter l'amendement au premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, amendement tendant à opposer l'exception aux pouvoirs des représentants déguisés du régime de Pol Pot, l'Assemblée générale a, pour la quatrième fois, commis une injustice envers le vaillant peuple du Kampuchea et s'est écartée des principes de son règlement intérieur et de la Charte des Nations Unies, d'après lesquels la question de la représentativité au sein de l'ONU est régie par le principe de l'efficacité.

136. Aujourd'hui, en imposant encore une fois à l'Assemblée générale l'examen de la prétendue situation au Kampuchea en l'absence et contre la volonté du Gouvernement de la République populaire du Kampuchea, seul représentant légitime et authentique du peuple kampuchéen, on s'ingère manifestement dans les affaires intérieures d'un Etat souverain, la République populaire du Kampuchea, violant ainsi un des principes fondamentaux de la Charte.

137. Ma délégation avait déjà, lors de sessions précédentes de l'Assemblée générale, exposé son point de vue sur le caractère illégal de l'inscription de ce point à l'ordre du jour de l'Assemblée. A chaque fois, ses principaux promoteurs ne cessaient de répéter que la prétendue situation au Kampuchea menaçait la sécurité des pays voisins et, partant, la paix et la sécurité internationales. Quelle est donc cette situation ?

138. La situation est que, après avoir, le 7 janvier 1979, renversé le régime sanguinaire et coupable de génocide de Pol Pot — qui pendant quatre ans de pouvoir avait complètement détruit l'ensemble des structures économiques, sociales, politiques, culturelles et religieuses du pays, causant la mort de plus de 3 millions de personnes — l'héroïque peuple du Kampuchea, sous la direction du Gouvernement de la République populaire du Kampuchea, s'est remis courageusement au travail pour panser ses blessures et édifier une société nouvelle. Grâce à l'aide multiforme des pays socialistes, à l'assistance des pays amis et des organisations internationales, et surtout à sa détermination et à ses propres efforts, il a, en l'espace de trois ans, malgré d'énormes difficultés léguées par le précédent régime et des tentatives de sabotage et de sape de la part de ses ennemis jurés, pu réaliser des progrès remarquables dans tous les domaines. Avant tout, il a accompli des résultats satisfaisants dans le développement de la production agricole, parvenant ainsi à enrayer le danger de famine qui menaçait le pays deux ans auparavant.

139. Il a également remis en marche de nombreuses entreprises artisanales et industrielles, rétabli les voies de communication, rouvert et reconstruit des écoles, des universités, des pagodes, des hôpitaux et des services de santé primaire, alors que, sous le régime de Pol Pot, les bâtiments scolaires et les lieux de culte avaient été soit détruits, soit transformés en prisons, en casernes, en dépôts de munitions et même en étables. Il a également remis en circulation la monnaie et rétabli le commerce à travers le pays, alors que, sous le régime de Pol Pot, la monnaie avait

été purement et simplement supprimée et les échanges commerciaux se réduisaient au simple troc. Les institutions familiales ont été aussi rétablies. Elles avaient été complètement dissoutes sous le régime de Pol Pot quand les gens, transformés en bêtes de somme, avaient été forcés d'abandonner leurs foyers et de se séparer de leurs parents; ce qui est pire, c'est que les couples ainsi séparés avaient été forcés d'épouser d'autres personnes imposées par les autorités. Cependant, les détracteurs de la République populaire du Kampuchea refusent d'admettre ces réalités.

140. Sur le plan politique, le peuple kampuchéen a, en mai 1981, par des élections générales organisées dans le pays, en présence de nombreux correspondants de la presse internationale, y compris la presse occidentale, constitué son assemblée nationale où sont représentées toutes les couches sociales, toutes les minorités ethniques, toutes les croyances religieuses et toutes les activités professionnelles. Les institutions politiques de l'Etat ont été mises en place et, le 27 juin 1981, la Constitution de la République populaire du Kampuchea a été promulguée. La vie normale a repris son cours et la situation s'est stabilisée et se consolide chaque jour davantage.

141. Les détracteurs de la République populaire du Kampuchea, plus particulièrement les fervents défenseurs du régime de Pol Pot, émettent des doutes sur la liberté et la validité de ces élections en invoquant la présence des troupes étrangères dans le pays et la non-participation des autres tendances politiques, à savoir les trois factions rebelles antirévolutionnaires. A ce sujet, on pourrait leur rappeler que, dans certains pays de ces détracteurs, en particulier en Asie du Sud-Est, région directement concernée, il y a aussi la présence des troupes et des bases militaires étrangères et que certains partis politiques d'opposition sont, en raison de leur idéologie progressiste, déclarés hors-la-loi et leurs dirigeants persécutés même. Dès lors, en quoi leur situation est-elle supérieure à celle du Kampuchea ?

142. Sur le plan international, le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea poursuit une politique de paix, d'amitié et de coopération avec tous les pays et, en premier lieu, avec ses voisins. Il a manifesté à maintes reprises son désir de négocier avec la Thaïlande des mesures nécessaires en vue de garantir la sécurité, l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de chaque pays. Parmi les mesures proposées, on peut citer la signature d'un traité de non-agression et de non-ingérence dans les affaires intérieures de chacun, l'établissement d'une zone démilitarisée de part et d'autre de la frontière entre les deux pays et, plus récemment, l'établissement d'une zone de sécurité à la place de la zone démilitarisée proposée.

143. Le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea s'est aussi déclaré prêt à discuter avec le Gouvernement thaïlandais de toutes mesures tendant à faire respecter pleinement la frontière entre les deux pays et à interdire l'utilisation du territoire de l'un à des fins hostiles à l'encontre de l'autre.

144. Bref, depuis plus de trois ans, le peuple kampuchéen, sous la direction du Gouvernement de la République populaire du Kampuchea, n'a fait que se consacrer à l'édification et au développement de son pays et à chercher à vivre en bonne intelligence avec ses voisins.

145. Est-ce là une situation qui menace la sécurité des pays voisins ainsi que la paix et la sécurité de la région ? Ma délégation aura encore l'occasion, dans les prochains jours, de reparler des causes et des sources de tension en Asie du Sud-Est. En revanche, on se souvient encore du temps où les hommes de Pol Pot, alors maîtres du Kampuchea démocratique, se livraient sans cesse à des incursions à l'intérieur des pays voisins, y compris celui de l'un de ses défenseurs actuels, pour y piller et égorger de paisibles paysans, des femmes, des enfants et des vieillards. Il semble que l'on considérait cela comme tout à fait normal.

146. On a aussi invoqué la présence des troupes vietnamiennes au Kampuchea comme une source de tension dans la région et une menace pour la sécurité de la Thaïlande. Depuis trois ans on répète le même refrain, mais la réalité des faits nous a démontré qu'il n'en était rien. Les troupes vietnamiennes se trouvent au Kampuchea en vertu d'un accord conclu entre les deux Etats souverains, la République populaire du Kampuchea et le Viet Nam, accord conforme à l'Article 51 de la Charte. Cette présence est destinée à parer aux activités de sabotage et de sape des bandes de Pol Pot et des autres Khmers réactionnaires aidés et soutenus par les milieux dirigeants de Pékin en collusion avec les impérialistes américains et les autres forces réactionnaires contre la renaissance du peuple kampuchéen.

147. Du reste, la République populaire du Kampuchea et la République socialiste du Viet Nam ont déclaré à plusieurs reprises que la présence des troupes vietnamiennes au Kampuchea ne menace aucunement la sécurité de la Thaïlande. Elles ont aussi réaffirmé plusieurs fois que, dès que les Polpotistes et les autres forces réactionnaires khmères ne seront plus ravitaillés en armes et en vivres et ne seront plus autorisés à utiliser le territoire thaïlandais pour s'opposer à la renaissance du peuple kampuchéen, elles conviendront des modalités de retrait de ces troupes du Kampuchea. Déjà, comme geste de bonne volonté de leur part, un retrait partiel de ces troupes a été effectué au mois de juillet dernier.

148. Par ailleurs, nourrissant de noirs desseins, certains détracteurs n'hésitent pas, pour leurrer l'opinion internationale, de crier au prétendu conflit kampuchéen et d'en demander un règlement politique d'ensemble. Pourrait-on parler de conflit, s'agissant des opérations de ratissage effectuées par les forces gouvernementales du Kampuchea dans la zone frontalière avec la Thaïlande contre des bandes de rebelles qui, avec l'aide étrangère, troublent l'ordre et la paix publics ? Certains pays de l'Asie du Sud-Est connaissent des difficultés internes de ce genre — et même à une échelle plus grande — avec les pseudo-révolutionnaires maoïstes soutenus par l'étranger. Alors, ne faudrait-il pas aussi demander un règlement politique d'ensemble dans ces pays ?

149. Les théories bourgeoises du droit international admettent bien le principe selon lequel "charbonnier est maître chez soi". Alors, le peuple kampuchéen, maître chez lui, n'a-t-il pas le droit de faire appel à l'aide de ses amis ?

150. Après l'analyse des événements que je viens de faire, on est en droit de se demander pourquoi certains pays cherchent à faire tant de tapage sur la prétendue situation au Kampuchea qui, en fait, n'en est pas une. Aux yeux de ma délégation, les raisons en sont les suivantes.

151. Premièrement, les impérialistes américains et les hégémonistes de Pékin, qui en sont les principaux instigateurs, n'ont pas pardonné aux trois peuples d'Indochine, en particulier au peuple vietnamien, de leur avoir infligé une cuisante défaite et, avec le renversement du régime de Pol Pot, leur rêve de façonner le Kampuchea conformément à leurs intérêts a été ainsi réduit à néant. Aussi, pour gagner les pays de la région et d'autres pays à leur cause, n'ont-ils pas hésité à échafauder des fables sur la prétendue "menace vietnamienne", à l'instar de leur invention de même ordre concernant la prétendue "menace soviétique" sur l'Occident.

152. Deuxièmement, ces instigateurs principaux — les uns obligés d'abandonner le Kampuchea en catastrophe, avec la débâcle de la bande de Pol Pot, et les autres encore nostalgiques du temps de Lon Nol-Sirik Matak, où ils pouvaient faire la pluie et le beau temps à Phnom Penh — essaient d'obtenir par des moyens politiques ce qu'ils ne pouvaient pas faire par la force des armes, à savoir le retour au pouvoir de Pol Pot et de sa bande de criminels. Avec une mine faussement pudique et du bout des lèvres, ils prétendent les désavouer et même les condamner, mais dans les faits ils continuent de les soutenir. Leurs intentions sont claires comme de l'eau de roche, ainsi qu'il ressort du projet de résolution A/37/L.1/Rev.1. Ainsi, leur appel en faveur d'un prétendu règlement politique d'ensemble du conflit kampuchéen et leur apologie de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Kampuchea, ainsi que du droit à l'autodétermination de son peuple, ne sont qu'une honteuse hypocrisie.

153. Troisièmement — et c'est de loin la raison la plus importante car elle s'inscrit dans le contexte de la stratégie globale de l'impérialisme —, le fait que le peuple kampuchéen ait opté pour la voie socialiste de développement n'a pas l'heur de plaire aux milieux impérialistes et à leurs alliés réactionnaires de la région. Car, pour le Pentagone — ce haut lieu de l'impérialisme —, toute évolution contre un régime oppresseur, retardataire et anachronique, où qu'elle se produise, toute lutte de libération nationale contre le colonialisme, le néocolonialisme, le racisme, l'impérialisme, le sionisme et l'*apartheid*, pour l'indépendance, la justice et le progrès social, et toute option de développement indépendant en dehors de la sphère d'influence de l'impérialisme sont automatiquement assimilées à une expansion de l'empire soviétique, contre lequel il faut engager une lutte à outrance, dont le but final n'est rien d'autre que sa dissolution totale. Ainsi, pour le Pentagone, il faut à tout prix s'efforcer de provoquer un renversement de l'expansion géographique du contrôle et de la présence soviétiques dans le tiers monde en fomentant des mouvements de rébellion contre les autorités en place.

154. La mise en œuvre d'une telle stratégie maintiendrait un état permanent de tension dans diverses régions du monde. Alors, il serait illusoire de croire qu'on pourrait établir une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est — idée tant prônée par certains pays —, si ce n'est dans le cadre de la *Pax Americana*; car dans le concept d'une telle paix on ne saurait être neutre entre le bien et le mal, c'est-à-dire, dans la conception du Pentagone, entre le capitalisme et le communisme. Autrement dit, celui qui n'est pas avec les grands prêtres de l'impérialisme est automatiquement contre eux.

155. En guise de conclusion, ma délégation voudrait faire remarquer que le projet de résolution A/37/L.1/Rev.1 ne diffère pas, quant au fond, des résolutions précédentes sauf pour le fait que ce qu'on nous propose, sous un faux ton conciliateur, est une ingérence de plus en plus profonde dans les affaires intérieures d'un Etat souverain, contre la volonté et en l'absence de son gouvernement. Donc, ma délégation ne pourra pas accepter le projet de résolution et, comme les années précédentes, elle votera contre ce texte.

156. M. BALETA (Albanie) : L'Assemblée générale renouvelle son débat annuel sur la question intitulée "La situation au Kampuchea" à un moment où aucun progrès n'a été enregistré vers le règlement de ce problème très brûlant et très préoccupant de la vie internationale. Le peuple du Kampuchea, durement éprouvé au cours de nombreux événements tragiques qui l'ont frappé des années durant, se trouve encore aujourd'hui dans des circonstances extrêmement difficiles et se voit toujours empêché de normaliser sa situation, de redresser son pays, de reprendre une vie normale sur les plans politique, économique, social et culturel.

157. La situation tendue au Kampuchea continue d'aggraver la tension créée dans toute l'Asie du Sud-Est et de servir aussi de prétexte à toutes sortes d'interventions, d'intrigues et de complots de la part des superpuissances impérialistes qui ont été et demeurent les ennemis acharnés et rusés de tous les peuples de l'Indochine.

158. La délégation albanaise a déjà présenté à maintes reprises devant l'Assemblée son analyse de la situation au Kampuchea, de ses conséquences néfastes pour le peuple de ce pays, de ses implications pour la paix et la stabilité dans la région de l'Asie du Sud-Est. Dans cette intervention, notre délégation se propose donc de réaffirmer sa position de principe et se bornera à un exposé de quelques considérations qu'elle juge parmi les plus importantes.

159. Nous déplorons comme toujours la crise nationale qui a frappé le peuple khmer et dont les racines vont au-delà des événements de la fin de l'année 1978. Quand on parle de la situation au Kampuchea, il importe toujours, selon nous, de se souvenir que le premier acte de la tragédie de ce peuple a commencé avec l'agression armée et barbare lancée contre le Kampuchea pacifique par l'impérialisme américain, pour le punir de la solidarité qu'il avait montrée envers la lutte héroïque du peuple vietnamien.

160. Il faut ensuite se référer aux autres activités hostiles entreprises contre le peuple du Kampuchea par d'autres ennemis de ce peuple très dangereux et perfides. Après l'échec de l'agression américaine, les socio-impérialistes chinois ont utilisé le régime sanguinaire de Pol Pot pour servir leurs intérêts hégé-

moniques en Indochine. Les crimes abominables de génocide que les Polpotistes ont commis contre le peuple du Kampuchea sont déjà connus et leur image horrible ne s'effacera jamais. Ces bourreaux de leur propre peuple et leurs patrons de Pékin ne méritent que d'être condamnés maintenant et dans l'avenir. Le pardon ne peut pas exister pour ce genre d'actes inhumains, et les oublier équivaudrait à insulter la mémoire d'un grand nombre de victimes et à porter préjudice aux intérêts du peuple du Kampuchea.

161. Il faut enfin rappeler comment les socio-impérialistes soviétiques ont agi et agissent contre les intérêts du peuple du Kampuchea pour réaliser leurs propres ambitions hégémoniques en Asie du Sud-Est, où ils rivalisent fébrilement avec leurs rivaux, les impérialistes américains et les socio-impérialistes chinois. L'Union soviétique, qui avait honteusement trahi la lutte du peuple khmer contre l'agression américaine en cherchant à la saper et en faisant cause commune avec le régime fantoche de Lon Nol, n'a pas manqué, après la victoire de ce peuple, de changer de tactique pour lui porter un autre coup dur et pour transformer le Kampuchea en une tête de pont de sa politique hégémonique.

162. C'est ce jeu diabolique des superpuissances impérialistes, fondé aussi sur des facteurs locaux, qui a mené à la situation tendue qui existe aujourd'hui au Kampuchea et à l'instabilité dans la zone environnante. C'est dans ce contexte que se sont déroulés aussi les événements de la fin de l'année 1978, qui ont créé la situation actuelle au Kampuchea et qui servent de motivation au présent débat, le quatrième sur le sujet dont nous nous occupons à présent.

163. A l'heure actuelle, le Kampuchea et toute la région de l'Indochine demeurent une zone névralgique où s'enchevêtrent les ambitions hégémoniques et les visées expansionnistes des surperpuissances impérialistes, les Etats-Unis d'Amérique, la Chine et l'Union soviétique. Après avoir tenté à tour de rôle de mettre le Kampuchea sous sa coupe, chacune de ces superpuissances ne ménage aucun effort pour justifier son action, pour réparer son échec ou pour préserver quelques acquis temporaires. On voit tantôt l'une ou tantôt l'autre vanter sa propre action, essayer de justifier sa propre intervention ou verser des larmes de crocodile sur la terrible destinée du peuple du Kampuchea, qui a été en effet dans tous les cas la victime d'agressions, d'interventions et d'intrigues de toutes sortes.

164. Les impérialistes américains, qui, il n'y a pas si longtemps, lancèrent l'agression armée pour renverser le Gouvernement du Kampuchea et pour massacrer le peuple de ce pays, se posent maintenant en défenseurs des principes de la souveraineté et de l'indépendance du Kampuchea. Ils croient en vain que les gens ont la mémoire courte. Les socio-impérialistes soviétiques essaient de faire oublier tous leurs actes hostiles à l'égard du Kampuchea et présentent la situation actuelle dans ce pays, qui arrange leurs propres visées, comme la meilleure solution du problème. Les socio-impérialistes chinois, après avoir échoué dans leurs expérimentations horribles aux dépens du peuple khmer, se lamentent sur ses destinées et cherchent à justifier le cauchemar qu'a vécu ce peuple sous la guillotine de Pol Pot et prêcher le retour à la même situation.

165. Il paraît évident que les superpuissances impérialistes ne sont pas satisfaites encore de toutes les souffrances qu'a endurées le peuple khmer et elles cherchent à lui en infliger d'autres. Les impérialistes américains s'obstinent dans leurs efforts de réparer la défaite qu'ils ont subie en Indochine et d'y rétablir leur présence et leur influence. C'est pour cela qu'ils sont si actifs à mener leurs intrigues dans le cas du Kampuchea. La Chine et l'Union soviétique, depuis 1975, se sont engagées dans une course effrénée pour combler le "vide" qui, selon eux, a résulté de la défaite américaine en Indochine.

166. Une alliance d'intérêts s'est forgée depuis quelques années entre impérialistes américains et socio-impérialistes chinois, qui ont concentré leurs efforts sur tous les plans pour armer, aider et encourager les débris du régime de Pol Pot et pour comploter ensemble. C'est dans ce cadre d'activités que cette année la Chine et les Etats-Unis d'Amérique, après avoir œuvré et manœuvré pendant une longue période, ont mis sur pied le prétendu "Gouvernement de coalition" pour donner une nouvelle allure et plus d'ampleur à leur intervention dans les affaires du peuple du Kampuchea. Cette coalition et le prétendu gouvernement sous son égide ne peuvent pas représenter la volonté et les intérêts du peuple du Kampuchea, parce qu'ils ne sont qu'une nouvelle façade des forces polpotistes détestées par ce peuple et le monde entier.

167. Les socio-impérialistes soviétiques, d'autre part, ont choisi comme cheval de bataille la condamnation des crimes du régime de Pol Pot pour dissimuler leurs véritables visées impérialistes au Kampuchea et pour tromper l'opinion publique mondiale en proclamant qu'ils sont de véritables amis de ce peuple et qu'ils font tout pour prétendument l'aider à surmonter les difficultés. Mais ils sont des ennemis aussi farouches que les impérialistes américains et les socio-impérialistes chinois.

168. Tous les faits sont donc là pour démontrer que les superpuissances impérialistes sont les protagonistes principaux de la tragédie nationale du peuple du Kampuchea et des difficultés que rencontrent aujourd'hui les peuples de l'Asie du Sud-Est dans leurs efforts pour rétablir la paix et la stabilité dans cette région.

169. La République populaire socialiste d'Albanie et le peuple albanais ont toujours témoigné leur sympathie envers la lutte du peuple khmer pour réaliser ses droits nationaux, pour rétablir sa souveraineté nationale et vivre libre et indépendant dans son pays et en amitié et bon voisinage avec les peuples voisins. Nous avons condamné et nous condamnons avec détermination tous les actes d'agression, d'intervention et les intrigues des superpuissances impérialistes ou toute autre ingérence dans les affaires intérieures du peuple du Kampuchea.

170. Nous comprenons fort bien comment et combien le peuple khmer est désireux de voir ses problèmes aboutir à une solution juste et durable après tant d'années de guerre, de destruction, après avoir subi toutes sortes d'agressions et d'interventions de l'étranger. Nous savons aussi que l'intérêt de tous les peuples de la région exige une solution rapide du problème du Kampuchea. Mais nous ne pouvons pas,

à l'heure actuelle, penser que cela se trouve à portée de la main. La situation qui existe dans le monde, et en particulier en Asie du Sud-Est, les visées et les menées des superpuissances impérialistes montrent clairement qu'elles ne sont pas prêtes à laisser le peuple décider lui-même de ses affaires.

171. C'est pourquoi la délégation de la République populaire socialiste d'Albanie s'en tient au point de vue qu'il est indispensable de faire tous les efforts possibles pour mettre un terme à toute ingérence impérialiste en Indochine, afin de réunir les conditions nécessaires pour acheminer le problème du Kampuchea vers sa solution. Et, pour cela, il importe avant tout de garder présent à l'esprit que le peuple du Kampuchea, comme tout autre peuple, a le droit inaliénable et imprescriptible de vivre libre et indépendant, de décider lui-même de ses propres destinées en pleine conformité avec sa vocation et ses aspirations nationales. L'Albanie est pour le respect total de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale du Kampuchea. Nous nous opposons à toute ingérence étrangère, d'où qu'elle vienne, dans les affaires intérieures de ce pays. Aucun Etat n'a le droit et n'est autorisé à violer la souveraineté nationale du Kampuchea, ni à dicter au peuple de ce pays quel genre de régime ou de gouvernement il doit avoir, ou quelle voie de développement il doit suivre. Le peuple du Kampuchea doit être laissé libre de résoudre ses problèmes sans *diktat* ou tutelle de l'extérieur.

172. Nous sommes fermement convaincus que c'est par là que passe la voie du règlement du problème et l'établissement de rapports de compréhension et de confiance entre les peuples de l'Indochine. Nous sommes aussi persuadés que, malgré les dommages énormes que le peuple du Kampuchea a subis, sur le plan matériel et spirituel, s'il est laissé libre, s'il se voit donner l'occasion d'agir de sa propre volonté et sans contrainte de l'extérieur, il peut trouver les forces nécessaires pour surmonter les difficultés que lui ont causées les ennemis intérieurs et extérieurs et qu'il peut reconstruire un pays indépendant épris de paix et d'amitié.

173. M. RAMALINGAM (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Une fois de plus, l'Assemblée générale examine la situation au Kampuchea. L'objet d'un tel examen ne devrait pas, à notre avis, être prétexte à s'ingérer dans les affaires intérieures d'un Etat souverain, mais à mobiliser la communauté internationale au service du bien-être du peuple du Kampuchea et de la stabilité de la région de l'Asie du Sud-Est. Notre débat doit donc tendre à favoriser un règlement politique de la situation au Kampuchea et à encourager un dialogue entre les pays de la région. La polémique et les exercices de propagande servent peut-être les desseins de puissances étrangères qui cherchent à asseoir leur domination, mais ce dont le peuple du Kampuchea, les pays d'Indochine et les pays membres de l'ANASE ont besoin aujourd'hui, c'est d'une atmosphère de paix, de cordialité et de coopération.

174. L'Inde entretient des relations amicales avec les pays de la région de l'Asie du Sud-Est, fondées sur d'étroits liens culturels, sociaux, intellectuels et linguistiques séculaires. Le peuple et le Gouvernement de l'Inde ont soutenu les peuples de la région dans leur lutte pour la liberté et pour l'indépendance. L'Inde s'est associée aux pays de la région dans leurs efforts tendant à donner aux pays naissants d'Asie, d'Afrique et de l'Amérique latine une voix indépendante dans les affaires mondiales. Comme le reste du monde, l'Inde a suivi avec une grande admiration la lutte courageuse des peuples de l'Indochine contre les forces de l'intervention étrangère. Nous espérions que la victoire historique des peuples de l'Indochine ouvrirait une ère de paix et de coopération entre tous les pays de l'Asie du Sud-Est. Nous sommes donc très inquiets de voir que la méfiance continue de régner dans la région et qu'un dialogue véritable entre les pays est toujours empêché par le jeu d'intérêts étrangers.

175. Le massacre et les dégâts matériels subis par le peuple du Kampuchea aux mains du méprisable régime de Pol Pot sont trop bien connus pour qu'il soit nécessaire d'y revenir ici. Ils sont survenus alors que le pays ne s'était pas encore relevé des privations qu'il avait subies pendant la lutte pour sa libération et cette tyrannie de Pol Pot a eu de profondes répercussions sur le Kampuchea.

176. L'avènement du Gouvernement de la République populaire du Kampuchea a représenté un nouveau départ dans la lutte du peuple du Kampuchea pour le relèvement économique et social du pays. La perspective de la famine et d'épidémies généralisées a reculé et la stabilisation des moyens d'existence de la population a pris un bon départ. Plus que jamais, le peuple du Kampuchea peut espérer en un avenir meilleur. Les réalisations de la République populaire du Kampuchea doivent être louées et encouragées pour que les efforts de reconstruction nationale puissent se poursuivre sans heurt.

177. L'Inde a établi des relations diplomatiques avec la République populaire du Kampuchea à Phnom Penh, que nous reconnaissons comme étant le gouvernement légal et légitime représentant le peuple kampuchéen. Nous coopérons de plus en plus avec la République populaire du Kampuchea, ce qui nous a permis d'apporter une contribution modeste aux efforts tendant à améliorer la situation au Kampuchea.

178. Il est vraiment remarquable que, malgré les graves difficultés imposées par la situation militaire et politique dans le pays, les efforts de secours des organisations internationales aient réussi à venir à bout, dans une large mesure, des pires conditions de famine, de malnutrition et de maladie. Nous désirons rendre hommage aux efforts inlassables déployés par les institutions du système des Nations Unies, ainsi que par les nombreuses organisations non gouvernementales qui ont travaillé inlassablement à apporter au Kampuchea espoir et sécurité.

179. Nous croyons pouvoir contribuer à la stabilisation de la situation et à la détente dans la région en soutenant et en reconnaissant la République populaire du Kampuchea. Nous avons clairement indiqué dans le passé et nous voudrions déclarer à nouveau aujourd'hui que le Gouvernement indien s'oppose à la présence de troupes ou de bases étrangères dans quelque pays que ce soit. Nous sommes également convaincus qu'une solution politique pacifique doit reposer sur les principes de l'inadmissibilité du recours à la force et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats souverains. Nous n'ignorons pas la préoccupation ressentie par les pays de l'Asie du Sud-Est au sujet des conséquences que peut avoir la

situation pour leur propre sécurité. Mais il faut se rendre compte également que toute tentative visant à empêcher la normalisation à l'intérieur du Kampuchea et à restaurer le *statu quo ante* au Kampuchea est vouée à l'échec. Il est inconcevable que le peuple du Kampuchea permette à ses anciens bourreaux de rentrer dans le pays sous quelque déguisement que ce soit pour y déclencher une nouvelle ère de terreur. Bien qu'il y ait eu un changement dans le nom du prétendu Gouvernement démocratique du Kampuchea depuis la formation d'une coalition, la cheville ouvrière de celle-ci est constituée par les vestiges du régime méprisable de Pol Pot. Ce fait ressort du texte même de l'accord portant création de la coalition. Il est ironique que, alors que le gouvernement légitime du Kampuchea s'est gagné l'estime et l'affection du peuple kampuchéen, la présence ici d'une délégation sans capitale ou sans pays ait été appuyée.

180. L'Inde a toujours soutenu les efforts visant à rechercher une solution pacifique aux problèmes de la région. Les membres se rappelleront que l'Inde a eu le privilège de présider les travaux de la Commission internationale de contrôle établie dans les trois Etats d'Indochine. Nous restons prêts à appuyer toute mesure constructive tendant à désamorcer la tension et à parvenir à une solution politique viable. Nous pensons toutefois que l'approche prévue dans le projet de résolution A/37/L.1/Rev.1 ne va pas dans ce sens. Nous nous abstiendrons donc lors du vote sur ce projet de résolution, comme nous l'avons fait au cours des deux dernières années à propos de projets de résolution analogues. En revanche, nous voudrions demander aux pays de la région de rechercher une solution politique d'ensemble, solution dont l'importance a été réaffirmée à plusieurs reprises par le mouvement non aligné depuis la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, qui s'est tenue à New Delhi en février 1981. A cet égard, la République populaire du Kampuchea et la République socialiste du Viet Nam ont fait un premier pas positif en annonçant, à titre de première mesure, le retrait d'une partie des forces vietnamiennes du Kampuchea, en tant qu'expression de leur bonne volonté.

181. Malgré les divergences de vues et de méthodes, les pays de la région reconnaissent clairement eux-mêmes qu'un dialogue politique entre eux est indispensable, dans un cadre comme celui défini par le mouvement des pays non alignés dans la Déclaration de New Delhi[2]. Nous comptons que, lorsque l'agitation créée par le vote sur la question des pouvoirs se sera dissipée, les pays intéressés pourront trouver un terrain d'entente commun pour amorcer le dialogue. L'adoption d'une résolution qui ne contenterait qu'une des parties ne peut, nous le craignons, que faire obstacle plutôt que favoriser des contacts constructifs entre les deux parties.

182. Je voudrais, pour terminer, citer le Premier Ministre de l'Inde, Shrimati Indira Ghandi, qui a dit :

> "Nous prions instamment les pays de l'Asie du Sud-Est mêlés au conflit de parvenir à un règlement négocié dans leur intérêt commun. L'expérience louable de l'ANASE en matière de coopération régionale a besoin d'un climat de confiance que seule une plus grande compréhension à l'égard du Viet Nam, du Laos et du Kampuchea peut donner. La voie de la paix consiste à diminuer les tensions qui polarisent et divisent l'Asie."

183. M. SLIM (Tunisie) : Quatre ans après l'entrée des troupes vietnamiennes à Phnom Penh, l'Assemblée générale se trouve à nouveau saisie de la question de la situation au Kampuchea.

184. Cela prouve qu'aucun progrès substantiel n'a été enregistré vers la solution de ce grave problème qui continue de préoccuper la communauté internationale. Les efforts soutenus de l'Organisation, et en particulier les consultations et les missions de bons offices entreprises par le Secrétaire général et son représentant spécial, n'ont pu, à notre grand regret, débloquer la situation.

185. Si ces contacts constituent en eux-mêmes un fait positif, dans la mesure où ils contribuent à mieux comprendre les positions respectives des diverses parties et permettent d'amorcer le dialogue, les positions fondamentales n'ont pas changé pour autant. En effet, les forces vietnamiennes continuent d'occuper le Kampuchea, bafouant ainsi les règles du droit international et privant le peuple de ce pays du droit de décider de son propre sort sans ingérence extérieure, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies.

186. La stagnation qui caractérise la situation au Kampuchea est d'autant plus grave que les parties au conflit se sont déjà rendues à l'évidence — nous l'espérons du moins — que les moyens militaires ne peuvent résoudre radicalement le problème. Par conséquent, seule une solution pacifique permettra d'offrir au peuple kampuchéen les garanties nécessaires de paix et de sécurité dont il a tant besoin.

187. Mon pays regrette sincèrement que le retrait des troupes étrangères du Kampuchea n'ait pas eu lieu malgré les nombreuses résolutions et les appels répétés de l'Assemblée. Il réitère sa conviction que quelles qu'en soient les motivations l'intervention militaire au Kampuchea n'est pas justifiable. Certes, tout pays a le droit de se défendre contre les dangers qui le menacent; la Charte et le droit international le lui permettent du reste dans des proportions admises. Mais l'ingérence flagrante dont le Kampuchea a été victime ne constitue aucunement un acte d'autodéfense et les raisons invoquées ne résistent absolument pas à l'analyse.

188. Le comportement du Gouvernement khmer rouge vis-à-vis des populations, quand bien même irrespectueux des droits de l'homme, ne justifie pas le renversement de ce gouvernement par la force des armes. Le droit international, à notre sens, n'a jamais permis d'intervenir militairement dans un pays sous prétexte de défendre ses citoyens contre la cruauté de leurs dirigeants. Ce serait là un grave précédent qui érigerait de nombreux Etats en justiciers, au détriment de la sécurité des petits Etats sans défense.

189. Si mon pays dénonce vigoureusement encore une fois l'usage de la force, et particulièrement dans les conditions que je viens d'évoquer, c'est parce qu'il reste convaincu, tout d'abord, qu'il existe toute une gamme de moyens pacifiques susceptibles de résoudre les différends les plus complexes et, ensuite, que les pays faibles et petits risquent de devenir la cible préférée de pays plus forts qu'eux, pour des

raisons injustifiables remettant en cause leur choix politique, économique et social et portant atteinte à leur liberté de décision.

190. La Tunisie n'a pas l'intention, cependant, d'innocenter ou de blanchir l'ancien régime du Kampuchea dont les crimes odieux ne seront pas oubliés de sitôt par la communauté internationale. Les horreurs commises par ce régime déchu ont sérieusement entamé à nos yeux la légitimité dont il pouvait se réclamer. C'est la raison pour laquelle mon pays continue de s'abstenir chaque fois qu'un vote a lieu sur les pouvoirs des représentants du Kampuchea démocratique.

191. Un fait nouveau cependant mérite notre attention. Il s'agit de la formation, en août dernier, d'un Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, groupant diverses tendances opposées à la présence étrangère au Kampuchea. Tout en lui souhaitant plein succès dans sa mission, la Tunisie nourrit l'espoir que, sous la présidence du prince Norodom Sihanouk, cette coalition pourra surmonter les obstacles et agir dans l'intérêt supérieur du peuple kampuchéen.

192. Figure de proue du Kampuchea, patriote connu, membre fondateur du mouvement des pays non alignés, le prince Norodom Sihanouk a essayé pendant de longues années de maintenir son pays hors des blocs, de sauvegarder son indépendance et de préserver son caractère de pays neutre et non aligné.

193. La Conférence internationale sur le Kampuchea, qui s'est tenue en juillet 1981, a réaffirmé plusieurs principes sur lesquels doit se baser toute solution globale du problème kampuchéen. La Conférence a souligné notamment sa conviction que le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea, la restauration et la préservation de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays et l'engagement que prendront tous les Etats de ne pas s'ingérer et de ne pas intervenir dans les affaires intérieures du Kampuchea sont les principaux facteurs de tout règlement juste et durable du problème.

194. Environ une année après la tenue de cette conférence, nous apprenons qu'un élément clef de la Déclaration qui l'a sanctionnée, à savoir le retrait des forces étrangères du Kampuchea, est en train d'être pris en considération par le Viet Nam. L'annonce du retrait partiel de troupes vietnamiennes pourrait constituer, si elle était suivie de fait, un point de départ encourageant dans un processus de paix que mon pays appelle de tous ses vœux. Une opération de retrait substantiel pourrait débloquer la grave situation que vit la région de l'Asie du Sud-Est et faire renaître l'espoir d'une solution pacifique au problème.

195. La Tunisie espère que toutes les parties directement concernées pourront prendre activement part à la prochaine réunion de la Conférence internationale et renoncer finalement à la guerre qui, pendant trois décennies entières, a décimé d'innombrables vies humaines et semé la désolation dans la région de l'Asie du Sud-Est.

196. Mon pays, qui a pris part en juillet 1981 à la Conférence internationale sur le Kampuchea en qualité d'observateur, était convaincu que seule une participation de tous les Etats concernés était susceptible de réduire les divergences par le contact direct et le dialogue constructif. Si ces conditions sont réunies lors de la prochaine réunion, mon pays se fera le devoir de contribuer dans la mesure de ses moyens à la recherche d'une solution globale et pacifique.

197. Il est évident que les pays de l'Asie du Sud-Est aspirent à la paix et à la sécurité à l'instar de tous les autres pays du monde. Notre devoir est de saisir toutes les possibilités de paix véritable basée sur le droit et la justice. C'est dans ce contexte que nous suivons avec intérêt les contacts qui s'opèrent entre autres entre les pays de l'ANASE et le Viet Nam en vue de rapprocher les points de vue.

198. Les Nations Unies ont contribué grandement à l'allègement des souffrances des réfugiés kampuchéens. C'est là une obligation humanitaire dont notre organisation s'est toujours acquittée, mais ce n'est qu'en traitant le mal à la racine qu'on arrive à l'extirper.

199. Le projet de résolution A/37/L.1/Rev.1 constitue indubitablement un fondement à une solution politique et globale du problème du Kampuchea.

La séance est levée à 18 h 20.

NOTES

[1] Voir *Rapport de la Conférence internationale sur le Kampuchea* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.20).

[2] A/36/116, annexe.